

SÉNAT

Session ordinaire de 1920.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 15^e SÉANCE

Séance du jeudi 19 février.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Excuse et demande de congé.
3. — Demande d'interpellation de M. Brager de La Ville-Moysan à M. le ministre des travaux publics sur les mesures nécessaires pour intensifier le transport en France des phosphates d'Algérie et de Tunisie indispensables à notre agriculture. — Fixation ultérieure de la date de la discussion.
4. — Message de M. le Président de la République Paul Deschanel.
5. — Scrutin pour la nomination de deux membres du comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne.
6. — Dépôt, par M. Paul Jourdain, ministre du travail, au nom de M. le ministre des travaux publics et au sien, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 25 février 1914 sur la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs et tendant notamment à relever jusqu'à 1.500 fr. la pension des ouvriers mineurs et à 750 fr. celle de leurs veuves.
Renvoi à la commission, nommée le 24 octobre 1918, relative aux questions minières et, pour avis, à la commission des finances. — N° 46.
7. — Dépôt et lecture, par M. Alexandre Bérard, d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la délimitation des élections partielles. — N° 47.
Sur la discussion immédiate : MM. T. Steeg, ministre de l'intérieur ; Jénouvrier et Debierre. — Adoption, au scrutin, de la discussion immédiate.
Article unique :
Amendement de M. Delpierre : MM. Delpierre, Gaudin de Villaine et Alexandre Bérard, rapporteur.
Amendement de M. Jénouvrier :
Demande d'ajournement : MM. Milliès-Lacroix et T. Steeg, ministre de l'intérieur. — Rejet.
Sur l'amendement de M. Jénouvrier : M. Jénouvrier. — Abandon de l'amendement par son auteur.
Reprise du texte voté par la Chambre des députés : MM. Jénouvrier, Alexandre Bérard, rapporteur, et François Saint-Maur.
Observations de MM. Milliès-Lacroix et Delpierre.
Vote, au scrutin, sur le texte de la commission. — Pointage. — Rejet.
Adoption du texte de la Chambre des députés.
8. — Résultat du scrutin pour la nomination de deux membres du comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne : MM. Guillaume Chaustenot et Lucien Cornet élus.
9. — Discussion des interpellations :
1° De M. Lucien Hubert, sur les mesures envisagées pour utiliser l'aide des colonies dans la crise économique de la métropole ;
2° De M. Lebrun, sur le programme arrêté pour faire participer les ressources coloniales au relèvement économique de la métropole :
MM. Lucien Hubert, Albert Lebrun, Crosnier, Gaston Menier et Dominique Delahaye.
Renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.
10. — Dépôt, par M. Paul Doumer, d'un rapport, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la création d'un office de vérification et de compensation en appli-

cation de la partie X (clauses économiques) du traité de Versailles du 23 juin 1919. — N° 48.

Dépôt, par M. Fenoux, d'un rapport, au nom de la commission de la marine, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant dérogation à l'acte de navigation du 21 septembre 1793. — N° 49.

Dépôt, par M. Magny, d'un rapport, au nom de la 1^{re} commission d'intérêt local, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de 400 millions de francs. — Fasc. 5, n° 5.

11. — Règlement de l'ordre du jour : MM. Paul Strauss, Brager de La Ville-Moysan et Bignon, sous-secrétaire d'Etat des ports et de la marine marchandé.

12. — Congé.

Fixation de la prochaine séance au vendredi 27 février.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

La séance est ouverte à quatorze heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Lemarié, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi 17 février.

Le procès-verbal est adopté.

2. — EXCUSE ET DEMANDE DE CONGÉ

M. le président. M. Henry Bérenger s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé de quinze jours pour raison de famille.

Cette demande est renvoyée à la commission des congés.

3. — DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Brager de La Ville-Moysan une demande d'interpellation sur les mesures nécessaires pour intensifier le transport en France des phosphates d'Algérie et de Tunisie indispensables à notre agriculture.

Nous attendrons la présence de M. le ministre des travaux publics pour fixer la date de cette interpellation. (Assentiment.)

4. — MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, pour donner lecture d'un message de M. le Président de la République.

M. Gustave Lhopiteau, garde des sceaux, ministre de la justice. « Messieurs les sénateurs, il n'est pas de plus haut destin que de servir la France ; je vous rends grâce de m'avoir permis de la servir encore avec vous.

« Vous estimez que l'union nationale, qui nous a aidés à gagner la guerre, doit nous aider à gagner la paix ; vous avez fait de moi le Président de tous les Français : je le resterai. A cette heure décisive de l'histoire de la France et de l'histoire universelle, tout ce qui réveillerait d'anciennes discordes serait un crime contre la patrie. (Applaudissements.)

« Notre premier devoir est d'établir clairement devant le pays notre situation diplomatique, militaire, économique et financière. Nous ne pouvons construire notre politique d'avenir que sur des données précises. Je fais appel à tout ce que nos assemblées renferment d'expérience et de lumières pour cet acte de sincérité et de probité morale. (Très bien ! très bien !)

« Fortifier l'union de tous les peuples qui ont lutté pour le Droit et qui, par cela, sont grands ; resserrer nos liens avec ceux que

leurs affinités ou leurs intérêts rapprochent de nous, telle est la première garantie de la paix et la base de cette Société des nations à laquelle le traité de Versailles a confié l'exécution de certaines clauses capitales et que nous devons armer de moyens d'action efficaces, afin d'épargner au monde de nouveaux déchirements.

« La France veut que le traité auquel l'Allemagne a apposé sa signature soit obéi et que l'agresseur ne lui arrache pas le fruit de ses héroïques sacrifices. (Vifs applaudissements.) Elle entend vivre en sécurité. Aujourd'hui comme hier, notre politique est affaire de volonté, d'énergie et de foi.

« Le peuple russe a combattu avec nous pendant trois ans pour la cause de la liberté ; puisse-t-il, maître de lui-même, reprendre bientôt, dans la plénitude de son génie, le cours de sa mission civilisatrice !

« La question d'Orient a périodiquement déchaîné la guerre. Le sort de l'empire ottoman n'est pas encore réglé. Là aussi, nos intérêts, nos droits, nos traditions séculaires doivent être sauvegardés.

« A l'intérieur comme au dehors, les problèmes de la paix ne sont pas moins ardues que ceux de la guerre ; ils veulent des vertus égales, un travail opiniâtre et, s'il le faut, de nouvelles privations.

« Chaque Français doit payer, suivant sa force contributive, sa part d'impôt. (Très bien ! très bien !) Qui se dérobe commet un acte analogue à celui du soldat qui déserte la tranchée ou qui fuit le champ de bataille. (Vive approbation.) Le contribuable fera son devoir si on lui expose franchement l'état de nos affaires et ce que la France attend de son patriotisme. (Nouvelle approbation.)

« Les problèmes économiques — blé, charbon, transports, change — exigent, eux aussi, d'abord une mise au point, puis une méthode suivie, et, pour empêcher les crises, la coordination de tous les efforts. (Très bien ! très bien !)

« Il nous faut perfectionner et compléter notre législation sociale, défendre la famille, fondement de la nation (Applaudissements), prévenir, par des mesures d'équité, des conflits entre le capital et le travail, ouvrir l'accès de plus en plus rapide des travailleurs des villes et des campagnes à la propriété.

« Les populations de nos régions envahies ont cruellement souffert ; elles souffrent encore. C'est à elles, en même temps qu'à nos mutilés, à nos veuves, à nos orphelins, que doit aller notre plus ardente sollicitude, car c'est à leur inflexible patriotisme que nous devons en grande partie notre salut. (Nouveaux applaudissements.)

« L'Alsace et la Lorraine, par leur immuable et pieuse fidélité, sont devenues aux yeux de l'univers la personnification même du droit (très bien !) ; nulle fortune plus haute, dans les annales humaines, n'échut à un peuple. Nos chères provinces sont pour la France une admirable école de liberté et de sagesse. Inspirons-nous de leur sensibilité si fine et si profonde ; écoutons les battements de leur cœur, et nous ferons tout notre devoir. (Vifs applaudissements.)

« J'adresse, par delà les mers, à notre grande famille coloniale, à tous les enfants adoptifs de la France, qu'elle chérit comme ses propres enfants, l'expression de sa tendresse maternelle. (Très bien ! très bien !)

« Après les Gouvernements et les Assemblées qui ont porté le poids de la guerre, après les grands Français au premier rang desquels je salue mon illustre prédécesseur (Applaudissements prolongés. — M. Poincaré se lève et s'incline), après nos soldats et nos marins sublimes qu'entourera l'éternelle reconnaissance de la patrie, nous accomplirons notre tâche redoutable, si nous gardons en nos âmes cette flamme sacrée qui a rendu la France et la République invin-

cibles et qui a sauvé le monde. » (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat donne acte à M. le garde des sceaux du message de M. le Président de la République.

Il en ordonne l'insertion au procès-verbal et le dépôt dans ses archives.

5. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES ENTREPRISES DE CAPITALISATION ET D'ÉPARGNE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux membres du comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne.

Il va être procédé à la désignation par la voie du sort de dix-huit scrutateurs et de six scrutateurs suppléants.

(Le sort désigne comme scrutateurs : MM. Antonin Dubost, Cuttoli, Bollet, Pierre Berger, Bouctot, Charles Deloncle, Jossot, Bonnelat, Dausset, Roland, Delsor, de La Batut, Bussière, Brocard, Delpierre, Duplantier, Charpentier, Charles Dupuy; comme scrutateurs suppléants : MM. Bienvenu Martin, Dehove, Gabrielli, Dudouyt, Bussy, Riotteau.)

M. le président. Conformément à la résolution votée par le Sénat, le 25 mai 1905, le scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.

M. Lemarié, secrétaire, voudra bien présider le bureau de vote.

Le scrutin est ouvert.

Il sera fermé dans une demi-heure.

6. — DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Paul Jourdain, *ministre du travail*. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre des travaux publics et au mien, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant la loi du 25 février 1914 sur la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs et tendant notamment à relever jusqu'à 1,500 fr. la pension des ouvriers mineurs et à 750 fr. celle de leurs veuves.

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, le projet de loi est renvoyé à la commission relative aux questions minières, nommée le 24 octobre 1918, et, pour avis, à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il sera imprimé et distribué.

7. — ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE LOI RELATIVE AUX ÉLECTIONS PARTIELLES

M. le président. La parole est à M. Bérard pour un dépôt de rapport sur une proposition de loi pour laquelle il demande au Sénat de déclarer l'urgence et la discussion immédiate.

M. Alexandre Bérard, *rapporteur*. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la délimitation des élections partielles.

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, veuillez donner lecture de votre rapport.

M. le rapporteur. Messieurs, dans sa séance du 14 octobre 1919, la Chambre des députés avait adopté une proposition de loi tendant à limiter les élections législatives partielles.

En vertu de ce texte, deux vacances eussent été nécessaires pour procéder à une élection partielle dans les circonscriptions ayant plus de quatre députés et douze au

plus, trois vacances pour les circonscriptions ayant plus de douze députés.

Votre commission avait été unanime pour repousser cette proposition. Elle estimait, en effet, que la condition première du pouvoir électoral était d'assurer en principe à chaque fraction du corps électoral, à chaque circonscription, la plénitude de la représentation à laquelle la loi lui donnait droit. On ne peut, semble-t-il, arbitrairement priver une fraction de la nation de la possibilité de faire entendre sa voix au Parlement dans la plénitude de son droit, abandonnant aux coups capricieux de la faulx de la mort le soin de faire à l'Assemblée les majorités parlementaires. Supprimer aux citoyens le pouvoir de remplacer les députés défaillants par la mort ou la démission, c'est porter grave atteinte aux droits du suffrage universel.

Quelquefois une telle mesure pouvait, dans le régime électoral actuel, avoir même les plus graves conséquences et causer à tel ou tel parti un inique préjudice. C'est ce que, en octobre, faisait observer à votre commission un honorable membre de la Chambre des députés, appartenant à la commission du suffrage universel de cette Assemblée : « Mon département, disait-il avec un noble sentiment de loyauté, a droit à cinq députés; avec le mouvement conservateur qui paraît se dessiner, il est probable que quatre de mes amis politiques, quatre conservateurs, seront élus, et un seul candidat de gauche. Or, si celui-ci venait à mourir, avec la proposition de loi à vous soumise, pendant quatre ans, la gauche se trouverait ainsi privée de tout représentant à la Chambre sans avoir la possibilité de faire appel au suffrage universel. » Et l'honorable député parlait avec d'autant plus de raison que ne pouvant en fait détacher sa pensée de la situation locale, il faisait allusion à un adversaire politique déterminé, homme de haute loyauté républicaine honorant l'Assemblée; or celui-ci était déjà si atteint par la maladie que, peu de jours après, il mourait en pleine période électorale.

Dans tous les pays parlementaires, les élections partielles existent et sont conservées d'autant plus jalousement que ce sont elles qui maintiennent en haleine la vie politique d'un pays, que ce sont elles qui permettent de suivre les mouvements de l'opinion; elles empêchent le pays de s'endormir, elles lui permettent de scruter sa pensée, de se connaître et même de s'orienter sans être exposé aux violentes secousses et aux stupéfiantes surprises.

C'est grâce aux élections partielles que, suivant l'intime et certaine volonté de la nation, pût, de 1871 à 1876, être fondée la République.

Dans un de ces mouvements dus aux bouleversements des idées, comme on peut en constater à la suite des grandes crises tragiques, au lendemain de la guerre de 1870, au 8 février 1871, dans la confusion des esprits et la sophistication des programmes, contre la volonté de la France qui voulait établir la République, fut élue une Assemblée monarchiste; au 2 juillet 1871, les élections partielles permirent à la nation de se ressaisir et d'exprimer sa volonté en toute clarté; sur cent douze élections, plus de cent républicains furent élus. Ce scrutin seul permit au suffrage universel de dire qu'il voulait la République; de 1871 à 1875, toute une série d'élections partielles permirent de jour en jour à la nation d'acclamer la République.

Les élections partielles sont donc indispensables à la vie politique d'un pays, au libre jeu du suffrage universel.

Nos collègues de certains départements à très grandes circonscriptions ont insisté pour que votre commission vous apportât

des propositions de dérogation à cette règle.

Votre commission, à titre de dérogation, a accepté des exceptions à la règle posée, estimant, d'une part, que l'infraction au droit d'une circonscription à l'intégralité de sa représentation était moins grave quand il lui restait encore un grand nombre de députés, estimant, de l'autre — et, en réalité, c'est le gros argument apporté par les demandeurs — que, dans les énormes circonscriptions formées, par exemple, de tout un très grand département, comme le Nord, pour un seul candidat les frais électoraux seraient plus que lourds.

C'est dans ces conditions que, animée d'un profond esprit de transaction, votre commission, à l'unanimité, vous propose de décider que, par exception, on ne procédera à des élections partielles que lorsqu'il y aura deux vacances dans les circonscriptions ayant plus de huit députés et trois dans celles ayant plus de quinze députés.

D'autre part, pour éviter toute discussion, des vacances étant créées dès ce moment, au nom de votre commission, nous avons l'honneur de vous faire observer qu'il est bien entendu que la loi sera applicable dès aujourd'hui pour les vacances mêmes qui existent.

C'est l'évidente logique des choses.

En conséquence, nous vous proposons d'adopter le texte suivant :

PROPOSITION DE LOI

« Article unique. — L'article 16 de la loi du 12 juillet 1919 est complété par la disposition suivante :

« Toutefois, deux vacances seront nécessaires pour qu'il y ait élection partielle dans les circonscriptions ayant plus de huit députés et quinze au plus; trois vacances seront nécessaires dans les circonscriptions ayant plus de quinze députés. »

M. le président. Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate, signée de vingt membres. (*Réclamations à droite.*)

Elle est signée de MM. Reynald, Alexandre Bérard, Limouzain-Laplanche, Peyronnet, Ordinaire, Poulle, Butterlin, Strauss, Lemarié, de Las Cases, Rouby, Crémieux, Cornet, de La Batut, Jossot, Chéron, Jeanney, Dudouyt, le comte d'Alsace, Cazelles, Cosnier et Machet.

M. Gaudin de Villaine. Cette question très grave doit être discutée à tête reposée.

M. Jénouvrier. Cela demande à être examiné de très près.

M. Gaudin de Villaine. Elle peut avoir non seulement des répercussions politiques, mais encore des suites financières.

M. T. Steeg, *ministre de l'intérieur*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, je m'inclinerai devant la décision que le Sénat croira devoir prendre, mais en attirant tout de suite son attention sur la situation actuelle.

Il faut que la question des élections partielles soit résolue dans les délais les plus courts. En effet, des vacances se sont produites à la Chambre des députés dès la date du 19 décembre, et, comme les électeurs doivent, selon la loi, être convoqués dans un délai de trois mois, il est indispensable que l'avis du Sénat soit nettement manifesté. (*Adhésion.*)

Si le Sénat croyait devoir ajourner le débat sur la question qui lui est actuellement soumise, le Gouvernement serait dans l'obligation de convoquer dès demain les électeurs dans certains départements.

Telle est la situation sur laquelle j'avais le devoir d'attirer très respectueusement votre attention.

M. Paul Strauss. Nous demandons la discussion immédiate de la proposition de loi.

M. Bienvenu Martin. Mais non ! Nous ne connaissons pas le projet.

Dans une question qui touche au suffrage universel, il faut pouvoir voter en connaissance de cause.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate...

M. Jénouvrier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. Messieurs, j'ai entendu, dans la mesure du possible, le rapport qui a été lu à la tribune par notre honorable collègue, M. Alexandre Bérard. J'ai cru comprendre que la commission dont il est l'organe avait eu les plus grandes hésitations à nous proposer le texte de loi qui est au pied du rapport.

La question est délicate. Il s'agit de savoir dans quelle mesure le suffrage universel sera appelé à manifester sa volonté à la suite de la vacance de certains sièges. Il me paraît indispensable que le Sénat apporte à l'examen de cette question toute la réserve et toute l'étude qui lui sont familières.

Les observations de M. le ministre de l'intérieur ne m'ont pas touché. Il a dit que des vacances s'étaient produites à la Chambre des députés depuis le 19 décembre. Si ma mémoire est exacte, des vacances se sont produites bien antérieurement, et, dans le département du Nord, notamment, une vacance s'est produite le jour même où la Chambre s'est réunie pour la première fois.

Il me semble que le Gouvernement aurait pu hâter le dépôt de son projet de loi ou sa discussion par la Chambre, de façon à permettre au Sénat d'étudier la question.

Il est nécessaire de nous laisser quelques jours pour examiner le rapport de la commission. (*Très bien !*)

M. le ministre de l'intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre. Je demande la permission de rectifier une erreur de M. Jénouvrier.

La vacance à laquelle je faisais allusion est précisément celle qui s'est produite dans le département du Nord. Elle ne date pas de la réunion de la Chambre, mais du 19 décembre 1919, ainsi que je l'ai indiqué.

D'autre part, je dois rappeler à notre collègue que la question a été soumise à la Chambre et réglée par elle à la fin de la dernière législature. C'est sur ce texte que M. Bérard vous présente une rédaction qui constitue, d'ailleurs, un amendement à l'article adopté par la Chambre.

Mon devoir, l'honorable M. Jénouvrier le comprendra très certainement, est de ne pas faire un acte inutile en présentant à la signature du Président de la République un décret que, dans quelques jours je me verrais obligé de rapporter si le Sénat adoptait le texte de la Chambre. (*Assentiment.*)

C'est pourquoi je vous demande une réponse claire qui permettra au ministre de l'intérieur de prendre une décision.

M. Debierre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debierre.

M. Debierre. Je désire bien fixer l'opinion de notre collègue M. Jénouvrier.

La commission de la réforme électorale a été saisie, il y a longtemps, de la question qui, aujourd'hui, occupe le Sénat. La Chambre, lors de la discussion de la loi électorale, avait voté un texte sur les élections complémentaires ; vous l'avez disjoint. Aujourd'hui, la commission de la réforme électorale vous soumet une rédaction modifiant celle de la Chambre.

Si vous la votez, elle retournera devant l'autre Assemblée. D'autre part, nous savons que si vous l'approuvez, elle aura toutes chances d'être ratifiée par celle-ci.

Voilà la situation.

En ce qui concerne le département du Nord il est besoin que je précise. Il y a, à l'heure actuelle, deux vacances. Si le texte de la Chambre des députés n'avait pas été disjoint par le Sénat, il n'y aurait pas lieu de retourner devant le suffrage universel, puisqu'il n'y a pas trois vacances : il n'y en a que deux ; nous aurions donc le temps de nous organiser. Tous les partis du département du Nord sont d'accord sur ce point. Si le texte qu'on vous propose n'est pas voté, notre département devra, le 14 mars au plus tard, c'est-à-dire dans trois semaines, procéder à des élections législatives complémentaires. Nous avons, messieurs, ne l'oubliez pas, à mettre en mouvement 500,000 électeurs : c'est une besogne matérielle considérable et des frais énormes.

M. Gustave Rivet. C'est la conséquence de la belle loi que nous avons votée !

M. Debierre. Les électeurs sont fatigués par les élections successives auxquelles ils ont été convoqués (*Très bien ! très bien à gauche !*) et nous craignons un nombre considérable d'abstentions.

Au surplus, la question qui intéresse aujourd'hui le département du Nord en intéressera d'autres demain.

Dans ces conditions, nous vous prions de décider que, dans les départements comprenant douze députés et plus — et c'est le cas du Nord — il n'y aura pas d'élections nouvelles s'il n'y a pas, au moins, trois sièges à pourvoir. (*Applaudissements.*)

Voix nombreuses. Aux voix !

M. Debierre. Je demande au Sénat de prononcer la discussion immédiate.

M. le président. M. Debierre demande que la discussion immédiate soit prononcée. Il a été déposé sur le bureau une demande de scrutin.

Elle est signée de MM. Albert Peyronnet, Paul Pelisse, Gustave Rivet, Alexandre Bérard, Paul Strauss, Léon Perrier, André Lebeyt, Machet, Amic, plus une signature illisible.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	271
Majorité absolue.....	136
Pour.....	233
Contre.....	38

Le Sénat a adopté.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je vais consulter le Sénat sur le passage à la discussion de l'article unique.

(Le Sénat décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique présenté par la commission :

« L'article 16 de la loi du 12 juillet 1919 est complété par la disposition suivante :

« Toutefois, deux vacances seront nécessaires pour qu'il y ait élection partielle dans les circonscriptions ayant plus de huit députés et quinze au plus ; trois vacances seront nécessaires dans les circonscriptions ayant plus de quinze députés. »

M. Delpierre. Je demande qu'on ajoute : « ... dans les circonscriptions ayant six députés ».

M. Jénouvrier. Evidemment.

M. Gaudin de Villaine. La loi qui nous est proposée est antidémocratique. Comment voulez-vous que, dans un département ayant cinq députés, comme la Manche, où il faut dépenser en moyenne 100,000 fr.

pour les élections, on aille au scrutin pour un seul député ? Cette loi aboutira à écarter tous les candidats pauvres, et ce sera le triomphe de tous les richards et de tous les nouveaux riches. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne la voterai jamais.

M. Delpierre. Je ne connaissais pas le texte.

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Messieurs, la critique qu'élève notre collègue, M. Gaudin de Villaine, s'adresse à la loi elle-même et non pas à cet article spécial que nous rapportons aujourd'hui.

Votre commission a été unanime à repousser la proposition venue de la Chambre. Je crois qu'elle a eu raison. Il n'y aurait pas eu d'élections partielles dans les départements ayant cinq députés. Ce serait, en réalité, une mesure tendant à la suppression de toutes les élections partielles.

S'il faut toujours, pour convier le collège électoral, deux vacances, même dans les départements n'ayant que cinq ou six députés, nous n'aurons presque plus d'élections partielles et nombre de départements seront ainsi privés d'une grande partie de leur représentation pendant de longs mois de la législature, sinon durant toute la législature.

M. le marquis de Kérouartz. Il y a trop de députés !

M. le rapporteur. Telle n'est pas la question qui se pose devant notre assemblée.

La commission vous demande d'adopter le texte qui, pour nous, est un texte de transaction et que nous avons eu l'honneur de rapporter tout à l'heure devant le Sénat.

M. Lucien Cornet. Il est plus simple de revenir au scrutin d'arrondissement !

M. Delpierre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delpierre.

M. Delpierre. Je ne veux pas reprendre les arguments développés par mon honorable collègue. Je demande qu'on reprenne le texte voté par la Chambre des députés. (*Très bien à droite !*)

Il me suffit, pour justifier cet amendement, de reprendre les paroles de mon honorable prédécesseur.

Si vous voulez, dans des départements ayant trois, quatre, cinq ou six députés, procéder à des élections alors qu'il ne manque qu'un député, vous n'aurez plus que des candidatures d'argent. (*Très bien ! sur divers bancs.*)

M. Gaudin de Villaine. C'est ce que je voulais dire.

M. Delpierre. Il est antidémocratique au premier chef de vouloir convoquer pour l'élection d'un seul député un collège de plus de 100,000 électeurs. Comme il y a sept cents communes au moins à parcourir, la campagne coûtera très cher et vous interdirez la candidature à tous ceux qui n'auront pas une fortune considérable ou certaines puissances d'argent à leur disposition. (*Nouvelle approbation.*)

Dans ces conditions, je vous demande de voter mon amendement.

M. Gaudin de Villaine. Il faut en déposer un.

M. Jénouvrier. J'en ai déposé un également.

M. le président. Je reçois de M. Jénouvrier, un amendement dont je dois donner lecture :

« Il n'y aura pas lieu à des élections partielles tant qu'il n'y aura pas au moins deux vacances dans les départements ayant cinq députés. »

M. Milliès-Lacroix. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Milliès-Lacroix.

M. Millières-Lacroix. Nous sommes saisis dans des conditions tout à fait particulières de dispositions législatives, ayant pour objet d'assurer des élections partielles après les élections générales.

J'ai été frappé tout à l'heure des indications fournies par M. le ministre de l'intérieur, d'où il serait résulté que le Sénat aurait disjoint une proposition analogue, ayant la même origine, le même objet, venant de la Chambre des députés. Or, je viens de m'en entretenir avec M. le ministre de l'intérieur et je lui ai fait remarquer qu'il avait commis une erreur. Le Sénat n'a jamais disjoint cette disposition.

Au surplus, M. le rapporteur vient de nous l'indiquer : la commission du suffrage universel avait repoussé le texte voté par la Chambre des députés, relatif aux élections partielles. Aucun texte sur ce point n'a été adopté par le Sénat, et il n'a pas été appelé à se prononcer sur la disjonction.

M. Gaudin de Villaine. Vous avez raison.

M. Millières-Lacroix. Je me permets donc d'appeler l'attention de la commission elle-même : elle n'aurait pas dû se saisir de nouveau d'un texte qu'elle avait repoussé et que le Sénat ne lui avait pas renvoyé. (*Très bien ! très bien !*)

En effet, nous nous trouvons en présence de conclusions qui ont été lues et au sujet desquelles le Sénat vient de se prononcer pour la discussion immédiate.

Nous sommes saisis en même temps de l'examen du projet, et je demande au Sénat de vouloir bien surseoir jusqu'à lundi, afin que nous puissions examiner ce projet.

M. Gaudin de Villaine. Je demande le renvoi à la commission.

M. Millières-Lacroix. Je crois qu'il n'y a pas de péril en la demeure et que le Gouvernement ne s'opposera pas à ce que le Sénat puisse délibérer en pleine connaissance de cause. Au surplus, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait suivant : un très grand nombre de nos collègues ne connaissent pas la question et n'ont pas été appelés à en connaître pendant la dernière législature. Il convient qu'ils soient mis au courant comme nous. Pour ces diverses raisons, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir surseoir jusqu'à lundi à l'examen du texte qui nous est soumis. (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre de l'intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre. Messieurs, je regrette d'insister, mais il est bien évident que si le Sénat ajournait la discussion de la proposition de loi sur les élections partielles, le ministre de l'intérieur serait dans l'obligation de convoquer dès demain les électeurs du département du Nord.

M. Gaudin de Villaine. C'est un cas particulier.

M. le ministre. C'est un cas particulier, sans doute, mais c'est précisément à raison de ce cas particulier que je demande instamment au Sénat de se prononcer dès aujourd'hui.

Je n'émet aucun avis sur le fond, n'ayant qu'une obligation impérative : celle d'obéir à la loi. Or, la loi ordonne que les députés, démissionnaires ou décédés, soient remplacés dans un délai de trois mois. Ce délai vient à expiration, et si le Sénat ne se prononçait pas aujourd'hui sur la question qui lui est soumise, les électeurs du département du Nord seraient convoqués demain.

Voilà la question de fait que je devais faire connaître au Sénat pour lui permettre de statuer en pleine clarté.

M. le président. Le Sénat est saisi d'une demande d'ajournement. (*Mouvements divers.*)

M. Debierre. Il ne me semble pas pos-

sible, monsieur le président, de demander l'ajournement, alors que le Sénat vient de statuer sur la discussion immédiate.

M. le président. Le Sénat vient de statuer sur la question de savoir s'il ouvrirait la discussion générale. Il s'est prononcé pour l'affirmative et a décidé de passer à la discussion de l'article unique.

On demande maintenant l'ajournement de la suite de la discussion ouverte sur l'article unique.

Je consulte le Sénat.

(L'ajournement n'est pas prononcé.)

M. le président. Je donne une nouvelle lecture de l'amendement de M. Jénouvrier :

« Il n'y aura pas lieu à des élections partielles tant qu'il n'y aura pas au moins deux vacances dans les départements ayant cinq députés. »

M. le président. La parole est à M. Jénouvrier.

M. Jénouvrier. Lorsque j'ai déposé mon amendement, je croyais que le texte voté par la Chambre des députés visait les départements ayant six députés. Il paraît qu'il y a une erreur et que le texte voté par la Chambre décide qu'il n'y aura pas lieu à élections partielles lorsqu'il y aura moins de deux vacances dans les départements comptant plus de cinq députés.

Je reprends le texte de la Chambre et je libelle mon amendement dans les mêmes termes.

Les raisons que j'ai de déposer mon amendement sont celles qui ont été apportées à la tribune par M. Gaudin de Villaine et par l'un de nos nouveaux collègues. Je ne veux pas insister davantage, pour ne pas abuser des instants du Sénat. (*Très bien !*)

M. Larère. Il me semble qu'il vaudrait mieux reprendre le texte de la Chambre tout entier. (*Très bien ! très bien !*)

M. le président. Je vais donner lecture du texte de la Chambre des députés, que M. Jénouvrier reprend intégralement :

« Article unique. — L'article 16 de la loi du 12 juillet 1919 est complété par la disposition suivante :

« Toutefois, deux vacances seront nécessaires pour qu'il y ait élection partielle dans les circonscriptions ayant plus de quatre députés et douze au plus ; trois vacances seront nécessaires dans les circonscriptions ayant plus de douze députés. »

Plusieurs sénateurs. Très bien ! très bien !

M. le rapporteur. Je me permets de faire observer respectueusement au Sénat que c'est aller encore plus loin que n'allaient les auteurs des amendements déposés. C'est évidemment le droit de nos collègues ; mais je fait remarquer qu'interdire les élections partielles dans tous les départements qui ont plus de quatre députés s'il n'y a pas deux vacances constitue une mesure imprudente. Sur ce point, l'argument que j'avais l'honneur de présenter tout à l'heure à mes collègues est encore plus fort. En réalité, c'est la suppression des élections partielles pendant quatre ans dans un tiers des départements de France. Au nom de la commission...

M. Debierre. Pas de toute la commission.

M. le rapporteur. ...et en raison du mandat qu'elle m'a confié, je vous demande de repousser l'amendement. Si on veut qu'il soit discuté, il n'y aurait qu'une chose à faire, voter sur la prise en considération et renvoyer à la commission.

Voix nombreuses. Non ! non !

M. le rapporteur. Je ne crois pas que le Sénat veuille s'engager dans cette voie ; en effet, il n'y a qu'à se rapporter au vote qu'il vient d'émettre, à la quasi-unanimité, en faveur de la discussion immédiate. Mais, dans ces conditions, je dis au Sénat qu'il est en face de deux textes : celui de la Chambre, supprimant toute élection partielle dans les départements où il y a plus

de quatre députés s'il n'y a pas deux vacances, et celui de la commission, qui met cette limitation aux départements où il y a huit députés.

Si, dans les départements ayant huit députés, on peut supprimer toute élection partielle lorsqu'un siège seulement est vacant, parce qu'il reste toujours un nombre suffisant de députés pour défendre les intérêts de ce département, la même considération ne saurait être admise lorsqu'il s'agit d'un département ayant quatre, cinq, ou six députés. On supprimerait une grande partie des droits du corps électoral en supprimant les élections partielles quand il n'y a qu'une seule vacance. (*Très bien ! sur divers bancs.*)

Voix nombreuses. Aux voix !

M. le président. Avant de mettre ce texte aux voix, je rappelle au Sénat que, d'après les principes et la jurisprudence, le texte présenté par la commission n'est que l'amendement du texte transmis par la Chambre au Sénat. Il doit donc être mis aux voix le premier.

M. Debierre. Parfaitement !

M. François Saint-Maur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. François Saint-Maur.

M. François Saint-Maur. Je demande, monsieur le président, la permission de poser une simple question sur la portée du texte. Si mon oreille ne m'a pas trompé, l'un des textes soumis en ce moment aux délibérations du Sénat parle du département et l'autre de la circonscription législative. Il faut qu'il soit bien établi s'il s'agit de l'un ou de l'autre. Il y a, en effet, un certain nombre de départements qui ont été sectionnés, et il y aurait intérêt à supprimer cette ambiguïté.

M. Debierre. Il s'agit de la circonscription.

M. le rapporteur. Les deux textes visent la circonscription.

M. le président. J'ai expliqué, messieurs, pourquoi la rédaction de la commission devait être mise aux voix avant le texte de la Chambre des députés qu'elle amende. (*Très bien !*)

M. Millières-Lacroix. Mais, monsieur le président, il n'existe plus de texte de la Chambre.

M. Gaudin de Villaine. La proposition de M. Jénouvrier exprime un sous-amendement ; c'est ce sous-amendement qui doit être mis aux voix le premier.

M. Millières-Lacroix. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Millières-Lacroix.

M. Millières-Lacroix. Je m'excuse auprès de M. le président et auprès du Sénat : M. le président pose la question comme elle ne doit pas, d'après moi, être posée.

Nous nous trouvons, en effet, en présence non pas d'une proposition venant de la Chambre, mais d'un texte présenté par la commission. (*Très bien !*)

La proposition de loi votée par la Chambre est venue devant nous, nous nous sommes prononcés sur elle, par conséquent elle n'existe plus.

M. le ministre de l'intérieur. Elle n'a pas été discutée.

M. Millières-Lacroix. Je vous demande pardon, le Sénat en a été saisi, et la commission l'a repoussée.

M. le rapporteur. Permettez-moi de vous faire observer que le texte qui vous est présenté actuellement ne fait pas partie d'une autre loi ; c'est une loi spéciale, la commission ne l'a pas rapportée.

M. Millières-Lacroix. Quoi qu'il en soit, le débat actuellement ouvert démontre parfaitement que le Sénat est peu au courant de cette question et qu'on lui demande de

délibérer séance tenante sur des textes qu'il ne connaît pas et qu'il n'a pas sous les yeux.

M. Gaudin de Villaine. C'est toujours la même chose.

M. Albert Peyronnet. Je demande au Sénat de reprendre purement et simplement le texte voté par la Chambre des députés.

M. Delpierre. Je fais la même proposition.

M. le président. La commission, saisie de l'article unique de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, l'a amendé dans les conditions que M. Alexandre Bérard vient de vous exposer dans son rapport verbal.

Je dois donc consulter le Sénat sur la rédaction de la commission, qui est l'amendement au texte de la Chambre. Le Sénat serait naturellement appelé à statuer sur le texte de la Chambre si la rédaction de la commission n'était pas adoptée. (*Très bien!*)

M. Delpierre. Il ne paraît pas possible que le Sénat puisse se diviser sur une question qui a réuni l'unanimité à la Chambre; il semble que nous devons respecter un vote émis dans ces conditions. (*Protestations.*)

M. le président. Il a été déposé sur le bureau une demande de scrutin.

Elle est signée de MM. Albert Peyronnet, Pelisse, Rivet, Alexandre Bérard, Paul Strauss, Lebert, Machet, Périer, Bausset, plus une signature illisible.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Il y a lieu à pointage.

(Il est procédé à cette opération.)

(La séance, suspendue à quinze heures un quart, est reprise à quinze heures trente-cinq minutes.)

(*M. Boivin-Champeaux, vice-président, prend place au fauteuil de la présidence.*)

8. — RÉSULTAT DU SCRUTIN APRÈS POINTAGE SUR LE TEXTE DE L'ARTICLE UNIQUE PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION

M. le président. Voici le résultat du scrutin public, après pointage, sur le texte de l'article unique présenté par la commission :

Nombre de votants..... 251
Majorité absolue..... 126

Pour..... 121
Contre..... 130

Le Sénat n'a pas adopté.

Dans ces conditions, messieurs, je vous donne lecture du texte de la Chambre des députés, auquel MM. Larère, Jénouvrier, Peyronnet et Delpierre avaient demandé de se rallier.

J'en donne une nouvelle lecture :

« Article unique. — L'article 16 de la loi du 12 juillet 1919 est complété par la disposition suivante :

« Toutefois, deux vacances seront nécessaires pour qu'il y ait élection partielle dans les circonscriptions ayant plus de quatre députés et douze au plus; trois vacances seront nécessaires dans les circonscriptions ayant plus de douze députés. »

Si personne ne demande la parole, je mets ce texte aux voix.

(L'article unique de la proposition de loi est adopté.)

8. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES ENTREPRISES DE CAPITALISATION ET D'ÉPARGNE

M. le président. Voici le résultat du scrutin sur la nomination de deux membres du

comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne :

Nombre de votants..... 169
Bulletin blanc ou nul..... 1

Suffrages exprimés... 163
Majorité absolue..... 85

Ont obtenu :

MM. Chastenet..... 168 voix.
Lucien Cornet..... 161 —

MM. Guillaume Chastenet et Lucien Cornet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés membres du comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne.

Avis en sera donné à M. le ministre de l'hygiène et de la prévoyance sociales.

9. — DISCUSSION D'INTERPELLATIONS SUR LES RESSOURCES COLONIALES

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1° De M. Lucien Hubert, sur les mesures envisagées pour utiliser l'aide des colonies dans la crise économique de la métropole;

2° De M. Lebrun, sur le programme arrêté pour faire participer les ressources coloniales au relèvement économique de la métropole.

La parole est à M. Lucien Hubert.

M. Lucien Hubert. Messieurs, c'est bien au milieu d'une campagne dévastée que l'on ressent avec le plus d'angoisse la rareté et la valeur de ce qui constitue la vie économique, vivres ou matières premières. Et c'est parce que j'ai le triste et redoutable privilège de représenter ici une région des plus dévastées, c'est aussi parce que, depuis de longues années, je m'attache passionnément à suivre pas à pas le développement de notre empire colonial, que tout naturellement je suis amené à cette tribune pour demander au Gouvernement si nous allons assister à la fin du scandale économique qui consiste à voir, devant tant de douloureux besoins, tant de richesses inutilisées ? (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, une force impérieuse et nécessaire a poussé tous les peuples vers des horizons élargis. La loi de l'expansion s'est imposée à tous, non seulement à tous les peuples, mais aussi à tous les gouvernements. Peu à peu nous avons vu les détracteurs de l'idée coloniale se taire l'un après l'autre. Bien plus, j'ai le droit de dire que, dans tous les parlements, elle s'est imposée à tous les partis.

N'est-ce pas, vers 1905, le chef le plus écouté du parti socialiste, Jean Jaurès, qui a écrit les lignes suivantes :

« Je sais que, par la force des choses, l'Europe se répand sur l'Afrique et que la France a le droit de participer à ce mouvement.

« Je n'ai pas oublié quel poids de responsabilité a pesé sur les partis et sur les hommes qui n'ont eu, à propos du Tonkin, de Madagascar et de la Tunisie, qu'une politique négative qu'ils ne peuvent soutenir aujourd'hui. »

J'ai donc le droit de dire qu'avant la guerre, l'idée coloniale s'était imposée à tous les peuples et à tous les partis. Je ne prétendrai pas qu'elle ait été cependant bien connue de l'opinion publique. Trop d'idées du passé nous dominaient encore. Pour beaucoup, les principes coloniaux restaient contenus dans les vieux livres de notre jeunesse : *Paul et Virginie*, *la Case de l'oncle Tom*. Plus près de nous, on allait s'inspirer, et avec quel charme ou quel intérêt, chez Pierre Loti ou chez Claude Farrère. Et je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui encore

pour certains l'*Atlantide* de M. Benoit ne renferme pas le secret des explorations sahariennes, j'ajouterai des passions coloniales !

Pour l'opinion publique l'Afrique, c'étaient les Touaregs ou les Zoulous. L'Asie, c'étaient les Pavillons-Noirs. Et, pour les moins renseignés, on peut dire que les colonies c'était, plus simplement encore, quelque chose de très lointain, en plein soleil...

Tout de même, à travers cette ignorance et cette légèreté, quelques hommes courageux — il y en a sur ces bancs — maintenaient nos destinées. Et alors, par la force des choses, parce que, malgré tout, l'instinct français agissait, parce que, malgré tout, nous allions là où nous appelait notre destinée, peu à peu se constituait le plus admirable domaine qui soit au monde.

Ah ! messieurs, si le temps ne nous était pas mesuré, quelle belle évocation nous pourrions faire de la constitution de certaines de nos colonies, et notamment cette admirable Afrique occidentale qui sera dans l'avenir un de nos plus beaux domaines. Nous avons vu se développer les plus beaux instincts de l'âme française, les plus belles qualités du cœur et de l'esprit qui sont notre apanage.

Là, messieurs, nous avons vu grand, et grand tout de suite. Nous n'avons eu qu'une passion, celle de l'unité, qui a guidé la moindre de nos affaires. C'est vers l'unité qu'ont marché nos explorateurs, vers l'unité qu'ont marché nos soldats, vers l'unité, aussi, qu'ont marché les diplomates qui ont eu ensuite à consacrer, par des accords, le travail des uns et des autres. Et lorsque, avec le gros rire que vous savez, des voisins nous souhaitaient un bon voyage parmi les sables du désert, nous partions confiants pour ce voyage ! Nous savions bien que, peut-être, nous rencontrerions le vide de l'immensité, mais nous étions sûrs, aussi, de rencontrer la liberté absolue, et de fonder ce que nous voulions fonder. Alors, que, tapies au ras des côtes, les colonies rivales continuaient une destinée précaire, l'Afrique occidentale à nous s'élançait vers l'intérieur, semblable à un bel arbre dont la cime envahit tout. (*Applaudissements.*)

J'entends dire à mi-voix, que c'est un peu exagéré. Je ne le pense pas.

M. Gaudin de Villaine. Il y a, en Afrique, le Congo belge qui n'est pas à dédaigner.

M. Lucien Hubert. Nous y viendrons ; mais je ne vous ai parlé que d'une colonie, de celle que je considère comme le type de la colonie moderne, c'est-à-dire la création d'humanité au sens strict du mot. Nous arriverons aux autres tout à l'heure.

Je disais donc que, quand même, malgré l'ignorance ou la légèreté, une méthode et des principes se dessinaient ; nous n'allions plus vers les peuples nouveaux, en commerçants impitoyables.

Une colonie, pour nous, c'est l'occasion d'utiliser les réserves de puissance qui ne trouvent pas leur emploi dans la métropole. Une colonie, pour nous, ce n'est plus, comme jadis, l'occasion de déverser au loin une population trop rare, hélas ! ou d'aller y drainer d'un seul coup des richesses encore latentes et qu'il faut faire naître. Mais, au contraire, une colonie, pour nous, c'est l'occasion offerte à un peuple supérieur d'aller créer au loin des richesses qui n'existent pas encore, d'y transformer le sol stérile en un capital productif, de faire de l'indigène abandonné en face des hasards naturels, une force disciplinée et dirigée. Et nous avons repris la belle formule de Montesquieu : « La conquête n'est légitime que si elle profite au vaincu. »

Messieurs, quel monde que celui sur lequel aujourd'hui flotte le drapeau français !

Ici, le noir, à peine échappé à la barbarie primitive, le noir, auquel nous devons

avant tout l'assistance physique et la sécurité.

Là-bas, à l'autre bout du monde, un peuple lettré, spirituel, délicat, issu d'une civilisation antique, — et auquel s'applique si bien les paroles que M. Beau, en 1905, prêtait à Jules Ferry dont il inaugurerait la statue :

« Ignorant les mœurs et ton histoire, nous croyions apporter à un peuple barbare les bienfaits de notre civilisation supérieure... et nous nous sommes heurtés dans un long et sanglant conflit... Depuis, nous avons lu sur les tablettes de tes philosophes quelques-unes de ces belles maximes dont s'honore l'humanité... Nous sommes entrés dans ta cité et nous l'avons trouvée fondée sur le respect de la famille et sur le culte des ancêtres... Nous t'apportons deux bienfaits qui t'ont fait défaut jusqu'ici : la science, créatrice de la richesse, et la force, gardienne de tes biens. »

Tout cela, messieurs, n'est pas un vague humanitarisme : tout cela vient de ce que nous avons enfin acquis la certitude que ce qui fait la force d'un pays, c'est la population, et que le véritable capital à mettre en valeur, c'est l'homme.

Je m'excuse, messieurs, de ces considérations d'ordre général, qui sont maintenant terminées (*Très bien ! parlez !*), mais vous me les pardonnerez, car, peut-être, nous, les coloniaux d'hier, nous avons quelque orgueil à venir affirmer ici que tout de même la vision des lointains empourprés n'avait pas aboli chez nous celle de la ligne bleue, redevenue aujourd'hui française, et que, certes, on pouvait mener de front les deux politiques de revanche et de grandeur. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Messieurs, on nous dit aujourd'hui par les bouches les plus autorisées, dans tous les programmes les mieux rédigés, les mieux écrits : « Produire ! » Eh bien, oui ! voilà un programme tout au moins facile à déterminer. Evidemment, il faut produire ; mais, pour que notre vieille terre de France produise, il lui faut des engrais chimiques ; pour que nos usines produisent, il leur faut des matières premières ; pour que la vie chère diminue, il faut des denrées alimentaires.

Or, qui ne voit que livrée à ses seules ressources, la France ne peut se suffire ? Elle doit donc importer, elle doit donc acheter à l'étranger ; et alors s'apesantit sur elle le poids terrible du change. Alors aussi interviennent les spécialistes : on nous indique les remèdes : accords interalliés, émission d'emprunts à l'étranger, achat dans les pays au change favorable et même reprise des affaires avec l'Allemagne.

Tout cela se défend, c'est entendu, mais, tout de même, si, depuis longtemps, la France avait perçu nettement l'utilité de ces colonies, la formule libératrice : « Vivre sur son domaine des produits de son domaine » aurait pu nous soulager étrangement. (*Très bien ! très bien !*)

Mais pas de querelles rétrospectives, ce n'en est plus le moment. La guerre a ouvert bien des yeux ; elle a dans son terrible pouvoir éducatif appris à la nation et au peuple français quels éléments-forces renfermait notre domaine colonial. Il en a saisi la force militaire, il s'est aperçu que les colonies étaient autre chose que ce qu'il se figurait jusqu'alors ; il s'est aperçu que les colonies c'étaient ces admirables divisions marocaines qui firent si souvent sentir à l'ennemi le poids de leur main de fer (*Vifs applaudissements*) ; il s'est aperçu que les colonies, c'étaient ces tirailleurs qui venaient chez nous se sacrifier sans compter ; il s'est aperçu que les colonies, c'était cette superbe « coloniale » qui, après nous avoir donné un monde, épargnait la souillure de l'ennemi au parvis de la cathédrale de Reims. (*Nouveaux applaudissements.*)

En même temps, il en a saisi toute la force et la valeur économique : il a vu arriver les denrées qui nous manquaient le plus, il les a achetées, il a appris à connaître certaines d'entre elles, et aujourd'hui, il peut dire — parce qu'il le sent — que ce serait un crime de ne pas continuer l'effort que nous avons entamé pendant la guerre. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, c'est vraiment une pitoyable dérision que de consulter le tableau d'avant-guerre de nos importations et de nos exportations coloniales. Quand je vous aurai rappelé une fois de plus, que sur 6 milliards de produits importés par la France avant la guerre, 4 milliards représentaient des produits que pourraient fournir nos colonies ; quand je vous rappellerai que l'étranger, avant la guerre, faisait, dans nos propres colonies, les neuf dixièmes des affaires ; quand je vous dirai encore que nous n'importions, pour notre propre part, que 0,2 p. 100 de nos besoins coloniaux...

M. Henri Michel. Cruelle vérité !

M. Lucien Hubert. ... en ce qui concerne le maïs, 0,5 p. 100 ; pour le café, 0,9 p. 100 ; pour les laines, 2 p. 100 ; pour la pâte à papier, qui nous serait si utile aujourd'hui, 7 p. 100, — vous serez d'accord pour dire avec moi que tout de même on aurait pu faire mieux.

Veut-on quelques exemples particuliers ? Notre industrie de l'huilerie et de la savonnerie importait avant la guerre 270.000 tonnes des produits qui lui sont nécessaires et quand on pense qu'avec 500.000 ou 600.000 tonnes au maximum, elle en aurait eu suffisamment pour se passer de l'étranger, on se demande pourquoi on n'a pas fait l'effort nécessaire et libérateur.

Je passe à un autre produit qui, pour nous, a aujourd'hui une singulière valeur : le bois. La production d'avant-guerre de la métropole était de 25 millions de mètres cubes. Sur ce chiffre, nous ne comptons que 8 millions de bois ouvrable, le seul dont je m'occupe en ce moment. Or, notre consommation d'avant-guerre était de 11.500.000 mètres cubes. Il apparaît donc un déficit de 3.500.000 mètres cubes que nous devons acheter à l'étranger.

Le déficit de la guerre, vous n'en doutez pas, a singulièrement accru celui d'avant la guerre. Les 514.000 hectares de bois détruits par l'ennemi, l'exploitation intensive, exagérée et malfaisante du reste (*Très bien !*) l'ont encore augmenté. Si vous y ajoutez les besoins actuels des régions libérées, on peut dire qu'il faudrait ajouter aujourd'hui au déficit initial de 3.500.000 mètres cubes, environ 5 millions de mètres cubes supplémentaires.

Où les trouver, messieurs ? Nous avons des forêts coloniales qui valent la peine que l'on se tourne vers elles. En Afrique occidentale française, notre forêt a 55 millions d'hectares ; elle en a 50 millions en Afrique équatoriale française, 25 millions en Indo-Chine et 12 millions à Madagascar. Je ne parle pas des immensités silvestres de la Guyane ou de l'Afrique du Nord. Avant la guerre, savez-vous ce qui se passait ? Quand on bâtissait des baraques à la Côte d'Ivoire, au pied même de la forêt, les bois venaient de Norvège ! Il faut mettre fin aussi à ce scandale.

Je demande, en conséquence, à M. le ministre des colonies — et ce sera ma première question — : « Qu'allez-vous faire pour l'exploitation de nos forêts coloniales ? »

Oh ! Je sais qu'on a fait quelques efforts, notamment pendant la guerre. Le ministère de la guerre a créé la mission Bertin, qui a rendu de grands services. Le ministère de l'intérieur a acheté pour sa part 3.000 tonnes de bois. Le ministère des colonies nous a demandé à son tour l'ouverture d'un compte spécial de 40 millions de francs.

Votre commission des finances a préféré, le ministère des régions libérées étant le plus gros acheteur de bois et disposant des crédits nécessaires, qu'il fût chargé des achats. En conséquence, les Régions libérées se sont enfin décidées à faire une commande de 600.000 mètres cubes de bois.

Pendant ce temps, que devenait la mission Bertin ? Elle avait constitué, à un moment donné, une sorte de service des bois, indispensable au ministère des colonies, mais ballottée de ministère en ministère, elle n'est plus nulle part ; ses membres se sont dispersés et je ne suis pas bien sûr qu'à l'heure actuelle le chef de la mission touche sa solde au ministère des colonies.

Messieurs, ce n'est pas tout que le bois ; notre Afrique du Nord produit le vin, le blé, la viande, la laine, les minerais, les phosphates, élément type de notre vieille terre de France. Tout cela n'est encore qu'une partie de ce que pourrait donner notre empire colonial, et, vraiment, à se pencher sur tant de ressources, sur tant de richesses, on est saisi d'une sorte de fièvre, d'une sorte de colère aussi contre tous ces fameux hommes d'Etat tant vantés, qui, depuis quarante ans, n'ont pas su aménager un empire capable peut-être de nous sauver de la situation où nous sommes. (*Très bien !*)

Quand on songe, en effet, que ce domaine renferme un des plus importants secrets de notre relèvement économique, qu'il y a là-bas du coton, du caoutchouc, du zinc, du nickel, du cuivre, du bois, du graphite, du cacao, de la viande, du blé, des fruits, des primeurs, que sais-je encore ? Quand on songe à tout cela, on reste effrayé de voir qu'il a fallu le plus grand cataclysme des temps pour songer au plus simple des remèdes. (*Applaudissements.*)

Certes, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a fait quelque chose, c'est entendu.

Finis les temps où l'on gouvernait contre les populations, finis les temps où l'on gouvernait sans elles ; aujourd'hui nous gouvernons avec elles. Nous avons suivi les grandes étapes de la vraie colonisation moderne : le gouvernement général devenant l'outil des grands emprunts, les grands emprunts devenant la base des grands travaux. Si, en 1893, notre réseau de voies ferrées coloniales ne dépassait pas 650 kilomètres, il atteignait, la veille de la guerre, 5.300 kilomètres, non compris celui de nos trois possessions de l'Afrique du Nord.

De même, l'épargne française a trouvé dans toutes nos colonies, non compris toujours l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, l'occasion de placements qui dépassent 1 milliard et demi. On a donc fait quelque chose ; mais, je le répète, on l'a fait sans l'opinion publique, on l'a fait presque de force, on l'a fait parce que des hommes d'énergie — j'en vois ici quelques-uns — ont su maintenir le pays sur la route où l'appelaient sa destinée.

Mais, je le répète, la guerre a ouvert tous les yeux. Elle a fait autre chose, elle a petit à petit commencé à créer aux colonies une industrie naissante. En Afrique occidentale française, le décortiquage ; en Algérie, la frigorification et les tissages ; en Indo-Chine, les meubles et les vêtements ; en Nouvelle-Calédonie, les hauts fourneaux, des produits alimentaires ; à Nouméa, le chocolat ; il n'est pas jusqu'à Tahiti où la chute de Paranaïa, que chantait jadis Pierre Loti, a quitté la poésie du roman pour entrer dans la poésie industrielle : on y a installé des turbines.

En même temps que cette industrie naissante se créait un peu partout dans notre domaine, la main-d'œuvre naissait. Car, ne l'oubliez pas, ce ne sont pas les mêmes hommes, qui, venus de nos possessions, vont rentrer dans la case d'Afrique ou dans

la cagna d'Indo-Chine; ce sont des gens transformés, ce sont parfois des contre-maîtres, ce sont en tout cas de bons ouvriers, c'est-à-dire des hommes nouveaux susceptibles dans l'avenir de tirer parti des possibilités industrielles de leur pays.

Et alors je me tourne à nouveau vers M. le ministre et je lui demande: « Avez-vous profité du passage parmi nous de tous ces ouvriers pour leur donner un rudiment d'enseignement-professionnel? Avez-vous pris les meilleurs d'entre eux pour essayer de développer encore leurs qualités, de façon que demain nous les trouvions au service de leurs pays, dans leur pays. »

Messieurs, le problème est plus vaste encore. Pour être exploitées, les colonies doivent être avant tout dirigées et connues. Il y a donc un côté administratif et un côté de propagande. Du côté administration centrale je dirai à M. le ministre: « Décentralisez!... »

M. Albert Sarraut, ministre des colonies. Très bien!

M. Lucien Hubert. «... Renversez les murailles de dossiers, chassez les poussières accumulées qui immobiliseraient le meilleur instrument. »

Messieurs, un simple exemple: voulez-vous savoir comment se fait à l'heure actuelle, l'octroi d'une pièce de 5 fr. à un garde-barrière de l'île de la Réunion. Ce garde-barrière a trouvé un billet de 100 fr., il l'a rendu à son propriétaire, geste louable qu'il faut encourager. Le gouverneur de l'île ressent immédiatement la bonne pensée d'offrir à l'honnête agent une gratification de 5 fr. Mais cela ne se fait pas aussi facilement qu'on l'imagine!

M. Jénouvrier. La filière.

M. Lucien Hubert. Il a fallu d'abord une proposition du directeur des chemins de fer, proposition qui a dû subir l'examen du conseil de surveillance; elle a été ensuite transmise au ministre par le gouverneur; le ministre en a saisi le service de l'Océan Indien qui en a saisi l'inspection générale des travaux publics. Celle-ci a transmis le dossier à la commission supérieure de surveillance du chemin de fer et port de la Réunion.

Ce n'est pas tout. Quand cette commission supérieure de surveillance a eu tranché le cas, elle pria l'inspection générale des travaux publics de bien vouloir faire alors un rapport au ministre. Ce rapport a été rédigé; mais, avant de gagner le cabinet ministériel, il est passé d'abord au service politique pour visa et rapport, puis au contrôle pour la même opération, et il a été signé par le ministre, qui a pu le renvoyer enfin au gouverneur. Et là, probablement, il a dû redescendre l'autre côté de l'échelle pour trouver l'heureux destinataire de la pièce de cent sous.

Messieurs, j'ai tenu à vous citer cet exemple. Il est le symbole de tout un système.

Un sénateur à droite. Comme en France; c'est la politique d'assimilation.

Un sénateur à droite. Ce serait amusant si ce n'était pas si triste.

M. Lucien Hubert. Voilà pour l'administration centrale; je passe à notre système colonial lui-même. Là, je ne dirai plus: « Décentralisez », je dirai: « Centralisez. Plus de cloisons étanches, plus de demeures isolées qui s'ignorent. » Notre logique française hurle véritablement de voir l'Algérie administrée par le ministère de l'intérieur, le Maroc et la Tunisie par celui des affaires étrangères et le reste par celui des colonies. Et soyez bien certains que ce ne seront pas les dunes sahariennes qui arrêteront le transsaharien, mais bien tous ces petits grains de sable collectionnés pieusement depuis des années dans des bureaux différents qui s'ignorent entre eux.

Voilà le mal. Ne pensez-vous pas qu'il

serait temps d'élargir un peu votre ministère et d'en faire un grand et un véritable ministère de toutes les colonies.

M. Jénouvrier. Il ne demanderait pas mieux.

M. Lucien Hubert. Mais, quand vous aurez fait ce grand ministère, susceptible de diriger toutes nos possessions coloniales, il faudra faire connaître ces possessions. On nous a parlé d'une agence générale des colonies; je l'attends à l'œuvre. Cette propagande devra être active et intelligente. C'est très bien de faire des expositions, mais, vraiment, permettez-moi de vous le dire, les rues du Caire et les belles Fatmas y tiennent un peu trop de place (*Sourires.*)

Il faut créer des attachés commerciaux coloniaux, toujours en mouvement, il faut surtout — et c'est sur quoi j'insiste le plus — que les renseignements donnés soient en quelque sorte instantanés. Si vous créez un organisme qui demande quinze jours pour les donner, c'est inutile; il sera plus rapide d'écrire à Londres.

Si vous envisagez une propagande coloniale, il ne s'agit pas seulement de s'adresser aux négociants, il faut aussi atteindre l'enfant à l'école, l'éduquer et par l'image, et par le livre et par le film. Et si, vraiment, vous êtes dans ces intentions, je me demande pourquoi au budget de votre ministère, ne figure même pas le plus léger crédit pour la propagande coloniale.

Messieurs, vous voyez, d'après les quelques paroles déjà trop longues que je viens de prononcer (*Protestations*) que nos colonies sont exploitées.

Mais alors, l'exploitation va se heurter à des difficultés d'ordre pratique. Qu'allez-vous faire en matière de douane?

Nous nous trouvons ici en présence de deux thèses bien différentes: d'abord celle qui résulte pour ainsi dire des conceptions de jadis: à savoir l'utilisation des colonies dans le seul intérêt de la métropole; en face, celle de la personnalité douanière des colonies, c'est-à-dire celle qui préconise leur libre développement, sans tenir compte uniquement des intérêts immédiats de la métropole.

La première thèse dit: profitons tout de suite, la seconde: préparons l'avenir.

Les colonies, qu'on le veuille ou non, sont dans une orbe économique qui n'est pas la nôtre. Il est certain, pour ne citer qu'un exemple, que l'Indo-Chine a une vie extrême-orientale.

Eh bien, messieurs, laissons les thèses de côté, ce n'est pas le moment d'assurer le triomphe de l'une ou de l'autre, l'heure est trop grave.

M. Dominique Delahaye. Mais vous n'avez pas de principes!

M. Lucien Hubert. Vous allez voir que si.

M. Dominique Delahaye. Il en faut tout de suite.

M. Lucien Hubert. Mon principe, il est très simple; c'est pour l'instant de suivre les événements et de nous adapter aux circonstances exceptionnelles. que nous traversons.

Du côté français, en ce qui concerne les colonies assimilées, déjà exemptes pour la plupart de droits d'entrée, j'irais plus loin encore, je défendrais ces produits à l'entrée en France en frappant les produits similaires étrangers; pour ce qui est du deuxième groupe, celui des colonies à tarif minimum, je les exonérerais totalement.

Du côté colonial, étant donné que, pour l'instant, nous ne pouvons songer à les alimenter, je les laisserais maîtresses de leurs tarifs.

Plus tard, quand nous serons revenus à la vie économique normale, il sera temps de discuter des thèses. Pour l'instant, con-

cilions-les, et, je le répète, suivons les événements.

Il n'y a pas que la question douanière, il y a à côté des questions très graves, qui retiennent notre attention. Celle de la piastre, par exemple. A l'heure actuelle, la piastre vaut 13 fr., alors qu'elle valait 2 fr. 50 avant la guerre. On conçoit le déséquilibre qu'une pareille situation peut amener dans nos relations avec nos propres colonies.

Là encore, évidemment, on a préconisé des remèdes. Quelles sont les causes? D'abord l'élévation de 1 fr. 50 à 12 fr. de la valeur du métal fin contenu dans la piastre; ensuite, la dépréciation du franc; enfin, le fait que nous exportons à peine en Indo-Chine pour 300 millions de marchandises, alors qu'elle nous en expédie pour 3 milliards.

On peut alors concevoir des remèdes. L'un d'eux serait de donner le cours forcé aux billets de la banque de l'Indo-Chine. Un autre serait de réduire de 24 à 12 grammes le métal fin de la piastre: c'est celui que les Anglais ont appliqué aux Indes, et ils s'en sont bien trouvés. Ce serait enfin la stabilisation de la piastre et son cours forcé.

Là encore, je demanderai à M. le ministre ce qu'il pense de cette situation et ce qu'il entend faire.

En passant, permettez-moi également d'indiquer que, peut-être, nous aurions, au point de vue des banques coloniales, à doubler les banques d'émission existantes, ligotées par leurs statuts, de banques d'affaires, soutenues par elles, mais plus souples.

Quelle est la conception de M. le ministre des colonies en cette matière?

J'ajouterais que, peut-être, il y aurait lieu d'instituer, pour Madagascar et l'Afrique équatoriale, une banque d'émission analogue à celles des autres colonies.

M. Schrameck. Le projet est déposé depuis un an pour Madagascar.

M. Lucien Hubert. J'enregistre votre déclaration avec plaisir.

J'arrive alors, messieurs, au point capital. Vous aurez beau avoir des produits dans vos colonies, il faut les amener maintenant. (*Très bien! très bien!*)

Et nous touchons ici à la politique des transports.

M. Jénouvrier. Donnez-nous des bateaux.

M. Lucien Hubert. Il nous faut une politique maritime coloniale, ce n'est pas douteux.

Messieurs, la question des transports revêt un double caractère: interne et externe. Le caractère interne, c'est l'équipement de la colonie elle-même. Le caractère externe, c'est le relèvement, si j'ose dire, de la colonie à la métropole.

Au point de vue interne, nous avons, dans le passé, conçu et exécuté des programmes généraux, qui n'étaient que des programmes de début, et qu'il faudra développer; nous avons eu, notamment, en Afrique occidentale, d'excellents programmes de chemins de fer, qui sont devenus beaucoup trop insuffisants. Et, en passant, je demande à M. le ministre de vouloir bien considérer que, dès maintenant, certains travaux s'imposent, notamment, en Afrique occidentale, où les cent derniers kilomètres du Thies-Kayes n'étant pas construits, l'Afrique occidentale en est réduite; au lieu de recevoir les produits alimentaires du Soudan, à les faire venir d'Indo-Chine. Je dirai également que la Tunisie et l'Algérie possèdent, à leur frontière, des ressources sans nombre, notamment au point de vue minéral, qui n'attendent que quelques kilomètres de chemins de fer pour être exploitées.

Quand nous aurons organisé, au point de vue interne, nos colonies, restera la plus grosse question: l'organisation au point de

vue externe. Il faut maintenant les relier à la métropole. Comment peut-on y parvenir? D'abord par le câble, et je souligne, en passant, la négligence effroyable qui a failli nous coûter si cher pendant la dernière guerre, puisque nous avons laissé à nos rivaux le monopole de certaines lignes coloniales. Il faudra aussi la T. S. F., cela va de soi, mais surtout il faudra des bateaux.

M. Tissier. Il faudra aussi que les colonies contribuent elles-mêmes aux travaux.

M. Lucien Hubert. Je crois que c'est un reproche que vous ne pouvez pas faire au ministre actuel qui, le premier en Indo-Chine, a réalisé cette idée dans des conditions assez heureuses puisque les capitaux engagés se trouvent aujourd'hui largement payés du fait du fret lui-même.

Il faut donc des bateaux. Nous avons connu une époque où les colonies étaient réunies au ministère de la marine. Nous protestions, avec raison, contre cette union. Mais je suis bien obligé de dire que, par certains côtés, elle avait du bon, puisque les colonies profitaient au moins de ce mariage au point de vue des transports.

Aujourd'hui, il n'en va plus de même, les colonies sont séparées de la marine; mais elles ont encore plus besoin de transports que jadis et on ne les leur accorde plus que très difficilement.

Quels sont les besoins des colonies en bateaux? Il nous faut 800,000 tonnes environ en sus de ce que nous possédons déjà. Et alors, la question se pose: où trouver ces 800,000 tonnes? Je ne suis pas de ceux qui, *a priori*, vont dire au Gouvernement: «construisez-les». Je sais très bien, au prix de la construction actuelle, qu'ils ne seraient peut-être pas d'une exploitation très facile, une fois construits. En effet, un paquebot qui, avant la guerre, valait 12 millions, en vaut 44 aujourd'hui. Mais si vous ne voulez pas construire, ne pouvez-vous acheter? On signale, en effet, une reprise de la construction qui, paraît-il, est suffisamment sérieuse pour permettre de dire qu'on pourrait aujourd'hui acheter assez facilement.

L'avantage d'acheter, même si vous payez un peu cher, c'est que vous aurez l'objet tout de suite, et que, étant donnée la hausse du fret qui, d'après les spécialistes, doit durer probablement quelques années encore, vous auriez la chance, tout au moins, en achetant très vite, d'amortir, ou à peu près, votre capital en quatre ou cinq années.

M. le ministre. C'est vrai depuis quatre ans.

M. Lucien Hubert. Alors, mon cher ministre, je suis au regret que vous ne soyez pas arrivé, il y a quatre ans, parce que, possesseur de la vérité, vous l'auriez certainement mise en pratique.

Je sais d'ailleurs que le ministère des colonies n'a cessé de réclamer.

Messieurs, il y a autre chose à dire encore au point de vue des bateaux, il s'agit de la répartition des bateaux allemands.

M. de Rougé. On nous les a montés! (Sourires.)

M. Jénouvrier. Oui, allez demander cela à la commission des réparations.

M. Lucien Hubert. J'ai bien peur, en effet, que nous ne soyons fortement lésés dans cette affaire.

M. Jénouvrier. Demandez plutôt à M. Jonnard.

M. Lucien Hubert. On nous a bien alloué quelques navires que nous avons en gérance, c'est-à-dire dont nous payons la location. Mais, ce qu'il faudrait, pour l'instant, tout en prenant nos précautions pour ce partage dans lequel nous risquons d'être les dupes, c'est que nos colonies puissent au moins compter sur un certain nombre de bateaux allemands. Malheureusement, ce n'est pas

ce qui se passe: à l'heure actuelle ces bateaux ont été remis en bloc à la marine marchande, qui en a fait une réserve générale et attribue aux colonies ce dont elles ont besoin. Mais elle le fait un peu selon son bon plaisir, et je serais très désireux, pour ma part, que le ministère des colonies pût compter sur un nombre de bateaux déterminé, quel qu'il soit, mais que la marine marchande lui remettrait ferme.

M. Bignon, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande. Il faudrait commencer par en avoir.

M. de Landemont. Nous devions en avoir en 1919, au mois d'octobre.

M. Lucien Hubert. Messieurs, en résumé, il nous faut faire un effort immédiat, sinon ce sont nos alliés qui le feront, et si ce n'est pas eux, ce seront nos ennemis d'hier qui risqueraient de le faire avant nous. Et alors, nos marchés deviendront anglais, américains, japonais, belges ou allemands, si nous ne prenons pas nous-mêmes les devants. En attendant, ce sont les bâtiments anglais ou américains qui emportent nos bois chez eux. Nous les y achetons majorés du change et de quel change!

M. Jénouvrier. Et d'autre chose aussi!

M. Lucien Hubert. Les charbons et minerais d'Indo-Chine filent au Japon, le riz cochinchinois va à Hongkong, l'alfa et le minéral d'Algérie partent en Angleterre.

En 1919, Hongkong exportait 290,000 tonnes vers l'Extrême-Orient et 5,000 tonnes vers la France.

En revanche, les produits manufacturés dont ont besoin nos colonies viennent de partout, sauf, bien entendu, de chez nous, et j'ai le droit de dire que, pendant que nous nous battions, on faisait de bonnes affaires dans les colonies françaises. (*Très bien!*)

Nous venons d'étudier très rapidement le côté économique de la question coloniale; mais il y en a un autre sur lequel je voudrais cependant insister quelques instants: c'est le côté politique.

Il y a, en effet, un autre problème que celui de l'utilisation économique des colonies; c'est le problème politique; et là se pose immédiatement la question des mandats. Où en sommes-nous?

Une commission a été réunie à Londres en juillet. Elle a distribué les mandats pour la Belgique et l'Angleterre, ceux de l'Afrique occidentale, ceux de l'Afrique orientale, ceux des îles Samoa, ceux des îles Marshall; mais, du Togo et du Cameroun, pas un mot.

Vous me direz que nous avons une convention avec l'Angleterre; je vous répondrai qu'elle n'est pas signée. Je préférerais de beaucoup être compris dans le cadre général des attributions de mandat que d'être soumis à une convention qui n'est même pas encore signée. (*Approbatton.*)

Enfin, il est d'autres questions, monsieur le ministre des colonies, qui, peut-être, passent au-dessus de votre tête, mais que nous n'en devons pas moins poser: au Maroc et à Tanger, que fait notre diplomatie? Et en Syrie, où en sommes-nous? (*Très bien! très bien!*)

Si je jette les yeux autour de moi, dans le monde, je m'aperçois qu'il y a, à côté de nous, d'autres pays qui précisent singulièrement mieux que nous leurs idées et leurs désirs.

L'Italie demande des compensations en Afrique. Je ne lui dénie pas ce droit, mais que sont ces compensations?

C'est un port sur le Tchad, c'est le Thibesti, le Borkou, le Somaliland anglais; ce sont des droits sur le royaume libre d'Abysinie. J'ai tout de même le droit, avec tout le respect que je dois à la sœur latine qui s'est battue auprès de nous, de dire que le Gouvernement français pourrait, lui aussi, émettre des prétentions à côté de celles-là.

Autre chose encore qui nous concerne

cette fois. Qu'est devenue la question des enclaves anglaises en Afrique occidentale? N'y a-t-il pas eu des commencements de conversations? A-t-on examiné certaines possibilités? Et, si ces conversations ont eu lieu, ne les a-t-on pas laissées tomber?

Enfin, messieurs, la politique coloniale revêt encore un caractère international dans le domaine social.

Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour voir combien tous les nationalismes, à l'heure actuelle, s'agitent dans tous les pays du monde. C'est l'Inde qui est fortement travaillée, c'est l'Afghanistan, c'est l'Egypte, c'est la Perse, c'est l'Islam libre que l'on essaie de galvaniser par tous les moyens contre les puissances occidentales. Je vois bien qu'il y a, dans tout cela, tout un monde nouveau né de la guerre; je vois bien que nos alliés prennent des précautions, que les Anglais essaient de donner aux Indes le maximum possible des concessions qu'on leur demande, qu'ils essaient d'octroyer à l'Egypte des mesures libérales que lord Milner est en train d'instaurer. Je vois bien, aussi, que les Italiens vont plus loin que tout ce qu'on pouvait imaginer en matière coloniale. En Tripolitaine, en Cyrénaïque, ils donnent la citoyenneté italienne aux sujets de ces colonies; ils instaurent des parlements locaux. En outre, ils ont trouvé le moyen de faire des Senoussistes les meilleurs instruments de leur action africaine.

Et nous, avons-nous une politique sociale indigène?

Le mouvement social, chez nous, ne commence-t-il pas, quoique plus timidement, à se faire sentir?

N'a-t-il pas tendance à s'accuser au Maroc et à Tunis? Est-ce que, à Kayes, nous n'avons pas eu une grève des fonctionnaires noirs, de même qu'à Brazzaville? Et tout récemment, à Konakry, n'y a-t-il pas eu un mouvement que l'on peut tout au moins qualifier de désordre et qui était assez symptomatique?

Quelles mesures envisagez-vous, monsieur le ministre, pour apaiser ces troubles?

Pour l'Islam, a-t-on causé avec les alliés? Je voudrais le savoir. Au point de vue islamique, on parle toujours du khalifat; on dit que le khalife de Stamboul n'est pas reconnu, par le monde musulman.

Mais la question islamique, tout embrouillée qu'elle paraisse, est relativement simple. Pourquoi le monde islamique s'est-il dirigé vers le sultan de Stamboul? C'est parce que, seule dans un monde inorganisé, la Turquie apparaissait comme une force, et que, dans tout milieu inorganisé, on a tendance à s'unir à ce qui est force.

Le sort du khalife est entre vos mains: demain, si vous faites de la Turquie une puissance sans force, le khalifat peut apparaître comme usurpateur, bien qu'il le soit depuis quelques siècles, sans qu'on lui ait cherché noise.

Si, au contraire, vous rendez à la Turquie une force dans un monde où il n'y en a pas, les Musulmans retourneront au khalife de Constantinople. (*Très bien!*)

Messieurs, je conclus: le traité de paix a complété admirablement notre empire colonial, il nous a rendu la liberté marocaine, l'intégrité congolaise.

Nous devons maintenant développer le mouvement économique de ce magnifique domaine. Mais, à côté de ce mouvement économique, il faut encore assurer le bien-être et l'aisance de nos sujets coloniaux.

Ils ont fait preuve, pendant la guerre, d'une loyauté qui a atteint nos espoirs; ils ont associé leur sort au nôtre dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; pour la paix et le développement économique ils sont prêts à faire de même.

Pour ma part, ce n'est pas sans quelque

émotion que je verrai plus tard, dans nos demeures reconstruites, le tronc d'okoumé des forêts équatoriales s'unir au chêne de nos forêts.

Tous deux nous rappelleront qu'à l'heure où tombait, là-bas, au Cameroun, quelque brave enfant de nos villages, le fils noir de la grande forêt lointaine mourait pour la même cause au pied de nos vieux arbres de l'Argonne. (*Très bien!*)

Nous pouvons maintenant compter sur la solidarité économique de nos colonies comme nous avons compté sur leur solidarité militaire.

La question coloniale est enfin devenue une question nationale. (*Très bien!*)

Bien dirigées et bien administrées, nos colonies participeront dans une mesure insoupçonnée au relèvement de la France meurtrie par sa victoire.

La haute Assemblée se fera un devoir d'obtenir des actes qui assureront, avec l'essor de nos plus grandes France, l'épanouissement radieux du vieux pays où, encore une fois, est venu se briser l'élan des barbares. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements.* — *L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Lebrun pour développer son interpellation.

M. Albert Lebrun. Messieurs, avec sa profonde connaissance des choses coloniales, avec la passion généreuse qu'il a toujours apportée à l'étude de cette grande cause, l'honorable M. Lucien Hubert vient d'évoquer à nouveau devant le Sénat la question coloniale dans son ensemble et de l'inviter à réfléchir avec le Gouvernement aux problèmes qu'elle pose devant le pays.

Me sera-t-il permis, à mon tour, d'apporter ici quelques réflexions, quelques suggestions, quelques interrogations? Le sujet est si vaste, les problèmes qu'il embrasse si complexes, les intérêts qu'il soulève si considérables, qu'à la vérité on ne peut pas se flatter — et mon collègue ne m'en voudra pas de le dire — d'en avoir fait le tour dans un exposé, même très complet, comme celui auquel il vient d'être procédé devant vous.

Au surplus, les hommes qui ont consacré une partie de leur temps à l'étude de ces questions trop négligées par nous hier doivent apporter leur contribution à l'œuvre que, maintenant, il est dans la volonté de tous de mener à bien.

L'honorable M. Lucien Hubert a très nettement posé les termes du problème : il a d'abord rappelé que, dans les importations auxquelles la métropole était contrainte pour ses denrées d'alimentation, pour ses matières premières d'industrie, la part coloniale était vraiment trop faible, un dixième à peine, nous disait-il. Il a montré ensuite quelles réformes nous devons apporter pour remédier à cette situation : amélioration des transports maritimes, perfectionnement de l'outillage économique, extension du crédit, continuité dans notre politique indigène.

Sans revenir sur un exposé qui se suffit à lui-même, je voudrais surtout me livrer à une œuvre critique. Nous n'avons pas su, dit-on, dans le passé, tirer de nos colonies tout ce qu'elles pouvaient nous donner. Quelles fautes avons-nous commises? quels changements devons-nous apporter à nos méthodes? Ce sont là, n'est-il pas vrai, les points sur lesquels il faut tenter de nous mettre d'accord, et j'indique tout de suite, pour marquer le sens de mon intervention dans ce débat, que, quand ce programme sera arrêté, je fais, pour le mettre en œuvre, confiance au ministre des colonies qui est au banc du Gouvernement et qui joint aux mérites du praticien, qui a — permettez-moi l'expression — mis la main à la pâte

aux heures difficiles, les qualités de l'administrateur habitué à embrasser les ensembles et à les coordonner dans une action générale. (*Très bien! très bien!*)

« Œuvre critique », disais-je, mais, je vous en prie, ne vous méprenez pas sur le sens de cette expression. Je ne voudrais pas qu'on y vit une critique quelconque de l'immense effort accompli dans le passé pour constituer notre admirable domaine colonial. Nul plus que moi, je tiens à le dire au début de ces explications, si critiques soient-elles, n'en est le fervent admirateur, et jamais, je crois, chaque fois que j'ai abordé ce sujet, je n'ai manqué l'occasion de rendre à tous ceux qui y ont pris une part quelconque, explorateurs, soldats, administrateurs, colons, ingénieurs, savants, l'hommage qu'ils méritent. Avoir groupé à l'ombre de notre drapeau des terres grandes comme vingt fois la France, peuplées de 50 millions d'habitants, y avoir constitué des organismes comme une Algérie, une Indo-Chine, une Tunisie, une Afrique occidentale, dont le chiffre du mouvement commercial s'élevait respectivement pour chacune d'elles, avant la guerre, à 1,200 millions de francs, 650 millions, 330 millions, 280 millions, si bien que l'ensemble du mouvement commercial de nos possessions extérieures atteignait 3 milliards, soit, donc, le cinquième environ du mouvement commercial métropolitain, n'est-ce pas là, je vous le demande, une œuvre qui se défend d'elle-même, et de quelle ingratitude ne serait-ce pas faire preuve que de la méconnaître en quoi que ce soit?

Mais cela, c'est le passé. Et maintenant l'avenir nous presse. La question est donc de savoir si nous serons les dignes fils des pionniers de la cause coloniale et si nous pourrions trouver en nous des ressources de méthode, de travail, de courage, d'énergie, indispensables pour réaliser un programme dont la nécessité inéluctable s'affirme maintenant aux yeux de tous.

On a fait l'étude des surfaces de notre domaine d'outre-mer qu'il faudrait mettre en culture pour produire toutes les matières d'alimentation, détail non compris, qui nous manquent aujourd'hui. Notamment, lors de la conférence coloniale qu'avait réunie l'honorable ministre des colonies, M. Maginot, en 1917, M. Duvivier de Streel, présentant le rapport général sur les travaux de la conférence arrivait à montrer qu'il suffisait d'une superficie d'environ un million d'hectares. Il disait, par exemple : « Pour récolter les 100,000 tonnes de café, que la France consomme annuellement, il faudrait 200 millions d'arbres, soit 200,000 hectares, occupant 120,000 ouvriers. »

Et il raisonnait de même pour les autres produits : riz, maïs, manioc, cacao, caoutchouc, etc...

Je vous le demande, qu'est-ce que ce chiffre de un million d'hectares?... La trentième partie de la France cultivée, la millièmes partie de l'ensemble de nos possessions coloniales.

Pour réaliser leur programme d'entraide à la métropole, il faut, comme le disait tout à l'heure si justement notre collègue M. Hubert, produire et transporter : produire, c'est-à-dire extraire du sol les matières qu'il contient et en tirer tout ce qui peut pousser sous l'aiguillon de l'homme; transporter, c'est-à-dire acheminer ces matières à travers des étendues souvent considérables jusqu'aux côtes, et, de là, à travers les océans, jusqu'en France.

La production exige la rencontre de trois éléments essentiels : le cerveau qui conçoit l'œuvre, le capital qui la subventionne, le bras qui l'exécute. Ce sont les problèmes de la technique, du crédit, de la main-d'œuvre. Le transport exige des routes,

des chemins de fer, des canaux, des ports, des bateaux. Ce sont les problèmes de l'outillage économique de la marine marchande.

Et, tout de suite, avant d'en venir à ces divers objets, une observation d'ordre général s'impose.

Qu'il s'agisse de la politique indigène ou d'entreprises de travaux publics, il est un principe essentiel qu'il ne faut pas oublier : il convient d'abord de dresser un plan, un programme, et, pour cela, d'appeler en consultation tous ceux qu'il y a intérêt à entendre; puis, une fois ce plan arrêté, en obtenir l'exécution, la réalisation, et ne pas le laisser à la fantaisie d'administrateurs qui sont souvent tentés d'y substituer leurs vues et leurs sentiments personnels.

Dans nos grandes colonies, qui ont eu la bonne fortune d'avoir comme gouverneurs généraux des hommes de haute valeur et aussi, laissez-moi le dire, des hommes qui ont duré, ces plans ont existé; ils ont pris corps dans des rapports présentés aux conseils du Gouvernement, ou encore dans les programmes de travaux publics discutés dans les Chambres. Mais, dans nos moyennes et dans nos petites colonies, combien d'œuvres entreprises, abandonnées, reprises et délaissées encore, ont souffert d'un manque d'unité de vues!

Comment s'en étonner, d'ailleurs, avec l'instabilité de notre personnel colonial?

Lorsque j'étais ministre des colonies, j'ai eu la curiosité de faire dresser le tableau des gouverneurs qui, depuis l'autre guerre, avaient administré nos colonies. Il est telle d'entre elles qui, dans un espace de vingt-cinq ans, avait eu, en tenant compte des gouverneurs intérimaires, vingt-cinq gouverneurs différents.

M. Jénouvrier. Autant que de ministres!

M. Albert Lebrun. De telle sorte que, sauf un hasard extraordinaire, on peut dire qu'aucun d'eux n'a eu la responsabilité de l'exécution du budget qu'il avait lui-même dressé l'année précédente.

Il y a quelques jours, lisant le récit d'un homme qui compte dans les milieux coloniaux et qui retrait d'un voyage dans un de nos archipels lointains, je relevais les lignes attristées que voici et que je mets sous vos yeux pour souligner encore davantage le mal que je m'efforce de dénoncer :

« Hélas! c'est une des pénibles impressions du voyage que je viens de faire que de constater que tant d'espoirs sont restés sans réalisations... Voilà à quoi mènent nos erreurs administratives, cette valse de gouverneurs! J'en compte sept depuis dix ans, y compris les intérimaires, qui s'en reviennent sans avoir suffisamment connu le pays, à l'aurore même de leur œuvre et de leurs réformes. »

Donc, messieurs, nécessité pour le Gouvernement de faire dresser par chacune de nos colonies un plan, un programme général de travail dans les divers domaines où son activité peut s'exercer, puis s'efforcer d'en assurer la réalisation en en laissant la responsabilité le plus longtemps possible aux mêmes hommes : voilà, je crois, une première règle sur laquelle nous serons tous d'accord. (*Très bien!*)

M. Jénouvrier. Mais le moyen d'y arriver?

M. Paul Doumer. C'est que les ministres les laissent en fonctions.

M. le ministre. Et que les ministres restent au ministère.

M. Albert Lebrun. Il est évident qu'il y a à cet état de choses des raisons multiples. Seulement, de l'examen général que nous faisons en ce moment, n'est-il pas vrai? il faut tâcher de faire ressortir les grandes lignes de nos méthodes administratives.

moins pour tenter de nous réformer nous-mêmes.

M. Hervey. Il faudrait remonter trop haut.

M. Albert Lebrun. Je n'accuse personne, je m'efforce seulement de démontrer ce que je crois être le mal.

M. Dominique Delahaye. Nous vous remercions de votre sincérité.

M. Albert Lebrun. A cet égard, je ne suis pas sans préoccupation dans un domaine tout voisin de celui que je viens d'esquisser rapidement.

Le projet de budget qui a été déposé il y a quelques semaines comporte une innovation intéressante. Il observe que, parmi les travaux coloniaux; il en est qui, à côté de leur intérêt local certain, présentent aussi un intérêt national non moindre, parce qu'ils servent à la production et au transport dans la métropole de produits que, sans cela, elle est obligée d'acheter à l'étranger. En conséquence, le projet pose le principe de la contribution du budget de l'Etat à l'exécution d'un certain nombre de ces travaux.

Voici, par exemple, Dakar, port d'escale sur la route de l'Amérique du Sud, qui a vu son trafic passer de 2 millions de tonnes en 1906 à 12 millions en 1917, et dont les mouillages sont insuffisants aujourd'hui en profondeur et en superficie; on promet à ce port un crédit de 1,500,000 fr.

A notre chemin de fer d'Afrique équatoriale, de Brazzaville à la mer, sans lequel cette colonie ne peut vivre ni respirer, l'on offre également 1,500,000 fr.

Le port de Djibouti, escale sur nos lignes d'Extrême-Orient et d'Océan Indien, ne peut pas recevoir à l'heure actuelle les navires dont l'Etat a imposé la construction aux compagnies postales parce que leurs caractéristiques ne correspondent pas aux éléments du port. On lui offre 400,000 fr.

Voici le chemin de fer et les ports du Cameroun, auxquels les Allemands avaient donné un certain développement et que nous ne pouvons pas arrêter; sous peine de voir l'indigène ne pas comprendre le sens de la transformation qui s'est opérée: on leur affecte 2 millions.

Voici, enfin, le projet de port de Papeete, qui a une position si intéressante pour constituer une station de charbon et de mazout entre l'Amérique et l'Australasie; on lui réserve aussi 400,000 fr.

Tout cela est fort bien, mais tous ces travaux isolés rentrent-ils dans un plan général dès maintenant arrêté?

M. Gaudin de Villaine. Tout cela représente trop souvent de la politique électorale.

M. Albert Lebrun. Ne s'expose-t-on pas à défier demain ce qu'on aura fait hier en répartissant des sommes si petites en elles-mêmes pour des travaux si importants et si nombreux? Une jetée, une digue qu'on construit, un hangar qu'on édifie resteront-ils demain? Les chemins de fer du Cameroun, auxquels les Allemands avaient donné une certaine orientation pour des fins définies par eux, vont-ils garder cette orientation maintenant que la colonie est entre nos mains et qu'elle nous apparaît intéressante d'abord en elle-même et aussi comme une porte de sortie de l'Afrique équatoriale sur la mer? Enfin j'ai ouï dire qu'on discutait à l'heure présente sur le terminus de notre ligne Brazzaville à la mer et qu'on n'était plus bien certain que Pointe-Noire fût le meilleur emplacement pour un port.

Autant de questions sur lesquelles il importe d'être bien fixé avant de commencer ces travaux.

Assurément, ce sont là des principes, laissez-moi le dire, qui valent dans toutes les œuvres humaines mais qui, à mon sens, ont plus de valeur encore dans les entreprises

coloniales, parce que là, en raison de l'éloignement, des difficultés de la mise en train, des risques, de toutes les difficultés que courent ces entreprises, un échec, une obligation de recul au début est beaucoup plus grave que partout ailleurs. (*Très bien! très bien!*)

M. Hervey. Dans toutes les entreprises qui durent, il y a un chef qui dure.

M. Albert Lebrun. Messieurs, la production, disais-je, est faite de trois éléments: je vais maintenant examiner très rapidement quelles modifications nous pourrions apporter dans ce domaine pour améliorer les choses.

Il faut d'abord orienter vers nos colonies une part plus vaste des ressources de technique et de science qu'offre la métropole.

On demeure surpris, quand on examine l'ensemble de nos richesses coloniales, de voir le petit nombre d'hommes qualifiés qui se sont appliqués jusqu'ici à leur dénombrement, à leur mise en valeur, à leur reproduction.

Certes, je ne méconnaissais — je l'ai dit tout à l'heure pour qu'on ne s'exagère pas le sens de mes paroles — aucun des efforts déjà réalisés. Nous connaissons les noms d'agronomes, d'ingénieurs, de savants, d'industriels qui ont fait une belle œuvre aux colonies. Tout de même, dans quelle mesure pouvons-nous intensifier cet effort? Je vais prendre quelques exemples et vous allez voir comme les choses sautent aux yeux.

Tout à l'heure M. Hubert parlait des bois: combien il avait raison. En s'en tenant aux seules forêts que nous considérons comme le plus immédiatement accessibles, c'est-à-dire celles de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, du Cameroun, c'est un territoire grand comme la France, qui tient en réserve 10 milliards de mètres cubes de bois, soit quatre cents fois la production annuelle de la France. Et pourtant, bon an mal an, avant la guerre, nous importons, d'après les statistiques, pour 275 millions de francs de bois communs, dont presque rien de nos colonies, et pour 26 millions de bois exotiques, dont 7 de nos colonies.

Cette situation tient à ce que nous connaissons assez mal ces forêts et que nos consommateurs métropolitains sont peu informés des ressources qu'elles leur offrent.

C'est, en effet, seulement dans les années qui ont précédé la guerre que l'honorable M. Chevalier, le savant directeur du laboratoire d'agronomie coloniale au Muséum, est allé faire l'étude scientifique de ces forêts et y a décelé 600 essences spéciales.

C'est seulement au cours de la guerre, comme M. Hubert le disait tout à l'heure, que la mission Bertin, composée de techniciens, de forestiers praticiens, est allée sur place pour tenter de dénombrer, parmi ces espèces innombrables, une certaine quantité de types bien définis, leur constituer un état civil, les soumettre à des expériences pratiques, afin que les utilisateurs français sachent sur quoi ils peuvent compter.

C'est seulement, enfin, il y a quelques semaines, que, sous la présidence de notre ancien et très regretté collègue, M. Barbier, une commission se réunissait, composée de membres du commerce des bois et de représentants des industries utilisatrices comme l'ébénisterie, la menuiserie, etc., pour examiner tous les documents recueillis et tenter d'en tirer des conséquences pratiques.

Ne vous semble-t-il pas que nous devrions pousser à fond ce premier effort? L'aménagement, le repeuplement, l'exploitation méthodique de ces immenses forêts, car si innombrables soient-elles, ne nous

faisons pas d'illusion, elles ne pourraient résister indéfiniment à certaines pratiques que nous y constatons en divers endroits à l'heure actuelle, n'exigent-ils pas un plus grand nombre de forestiers? Et l'idée ne nous vient-elle pas tout de suite à l'esprit que notre grande école forestière de Nancy, à qui ses élèves font honneur dans le monde entier, partout où ils ont porté sa science, pourrait grossir de quelques unités ses promotions annuelles et servir nos colonies en forestiers? Il doit tout de même se trouver, dans notre jeunesse française, quelques hommes que la vie plus aventureuse, mais plus large peut-être, des lointaines forêts pourrait tenter autant que la vie retrécie de nos Alpes et de nos Pyrénées. (*Très bien! très bien!*)

Pour la pêche, d'autre part, tout le monde connaît les richesses ichthyologiques des mers qui baignent nos côtes coloniales; on sait ce qu'en tirent nos indigènes d'Indo-Chine, de Madagascar ou de la côte occidentale d'Afrique. Mais avons-nous jamais fait un inventaire scientifique sérieux de ces richesses? Avons-nous tenté d'améliorer les moyens de pêche des indigènes? Avons-nous constitué des usines pour utiliser les déchets de la pêche? Et pourtant, ouvrez les statistiques: dans ce domaine, c'est pour 30 millions de francs que nous importons en France de l'étranger.

Une dizaine d'années avant la guerre, l'Afrique occidentale a fait à cet égard une expérience très intéressante et qui peut nous servir d'exemple: elle a chargé le très distingué directeur du laboratoire des productions animales coloniales au Muséum, M. Gruvel, de faire un inventaire de la faune tout le long de ses côtes; puis, sachant sur quoi elle pouvait compter, elle a commencé l'installation, dans la très belle baie du Lévrier, d'un port qui porte le nom d'un grand colonial, qu'après notre collègue M. Hubert je suis heureux de saluer ici. Et voici que des sociétés puissantes se constituent pour aller tout à la fois pêcher certaines espèces fines qu'avec les bateaux spéciaux on pourra ramener en France, et construire sur la côte des frigorifiques, édifier des usines, pour utiliser les résidus de poisson, les déchets de pêche et faire de la colle, de l'huile, du guano, etc.

Eh bien! messieurs, profitons de cette expérience. (*Très bien!*) J'entends bien que l'honorable M. Sarraut nous rappellera — et il aura raison — que dans son institut scientifique de Saïgon, il a réservé une chaire pour l'étude des pêches maritimes qui constituent aussi une des grandes richesses de l'Indo-Chine.

Ici aussi, vous voyez quel rôle doivent jouer la science et la technique métropolitaines. Et puisque nous avons dans cet organisme dont je parlais un moyen d'action si intéressant, renforçons-le; que les colonies, dans la mesure où elles en bénéficient, accroissent ses ressources et ses moyens de travail et qu'ainsi encore, la science française, actionnant les capitaux français, permette d'exploiter rationnellement et d'une façon rémunératrice les richesses marines et fluviales de nos colonies. (*Très bien! très bien!*)

Si je passe à la question des irrigations, il n'en est pas, on peut le dire, de plus passionnante et plus pressante dans les pays tropicaux où l'eau est toute richesse. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir nos admirables deltas indo-chinois et ce que nous avons déjà fait sur les plateaux étagés de Madagascar; mais on ne peut pas dire que nous avons tenté dans ce domaine, très délicat d'ailleurs et très difficile, tout ce qu'il fallait. On peut le constater dans nos vallées du Sénégal et du Niger, si favorisées à cet égard, qui pourraient, après un travail convenable, nous donner des résultats

si intéressants — je sais que mon collègue Cosnier doit en parler, je n'y insiste pas — au point de vue de la production du coton, des céréales, des moutons, des bœufs, etc.

Je sais bien que nous avons envoyé quelques ingénieurs aux Indes anglaises et néerlandaises ainsi qu'en Mésopotamie, pour y recueillir les fruits d'une expérience déjà prolongée; j'ai lu quelques-uns de leurs rapports qui sont admirables, mais je crois que nous devons faire un effort plus intense et plus vigoureux. Il nous faudrait un personnel de l'irrigation et, comme je le disais pour les forestiers, je crois que dans notre corps d'ingénieurs on pourrait trouver quelques jeunes gens qui voudraient bien consacrer dix ou quinze ans de leur existence à ces œuvres plus passionnantes pour certains que ne le sont les travaux que leur offre la métropole.

L'irrigation est un des domaines où la technique vient au secours de la production; mais il en est beaucoup d'autres, et, si je ne craignais pas de fatiguer le Sénat (*Parlez ! parlez !*), je me permettrais d'insister sur un ou deux points encore.

C'est un grief que l'on nous a fait de nous être surtout appliqués à recueillir les produits de cueillette. J'en trouvais l'aveu, il y a quelques jours, sous la plume de l'honorable M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique occidentale, homme d'action s'il en est.

Voici, en effet, ce qu'il dit dans son discours au conseil de gouvernement :

« L'Afrique occidentale a été, jusqu'à ces dernières années, exclusivement dévolue au commerce et en quelque sorte au régime du comptoir. Toutes les maisons qui s'y sont installées ne se sont guère préoccupées d'autre chose que de vendre leurs marchandises aux indigènes et d'acheter à ceux-ci les produits du sol. « Pour répondre à l'appel de matières premières que nous fait la métropole, pour pourvoir à la surproduction qui est réclamée de nous, il faudra désormais que l'agriculture se transforme et applique des procédés plus scientifiques que par le passé. »

Si nous regardons ce qu'ont fait nos concurrents en matière de colonisation, nous voyons que, dans leurs grandes colonies, ils ont installé des jardins d'essais considérables, des stations de recherches où des savants, dans les domaines les plus divers, chimie, botanique, bactériologie, entomologie, travaillent les questions pratiques qui leur sont posées.

Tenez, je veux évoquer devant vous quelques-uns de ces noms, parce qu'ils sont le résumé de la colonisation étrangère au cours des vingt dernières années.

C'est l'institut de Buitenzorg, dont les travaux relatifs à la sélection des arbres à quinquina, à gutta et à caoutchouc et au remplacement, par des espèces plus résistantes, des caféiers ruinés par l'hémileya, ont tant fait pour la richesse des Indes néerlandaises; c'est le jardin botanique de Singapour à qui la presqu'île de Malacca est redevable de ses magnifiques plantations d'hévéa; ce sont, aux Indes anglaises, les instituts de Peradenya et de Calcutta poursuivant leurs études dans les domaines les plus divers: riz, coton, indigo, café, thé; c'est le jardin d'essai d'Eala, où nos amis de Belgique ont sélectionné plusieurs millions de pieds de plantes à caoutchouc à grand rendement; c'est la station de Victoria, où les Allemands du Cameroun avaient amorcé des études sur le cacao, la vanille, le palmier à huile, le caoutchouc.

Ce n'est pas que la France n'ait apporté sa part dans le développement de la science agronomique coloniale. Depuis Boussingault, elle a fait plus que sa part; l'école supérieure d'agriculture coloniale, l'institut colonial de Marseille ont déjà accompli une

très belle œuvre; mais ce qui a manqué dans nos colonies mêmes, c'est la réalisation pratique qui, s'emparant des découvertes scientifiques, les met en action; c'est, si vous le voulez, un esprit de suite suffisant permettant à l'organisme né de la rencontre heureuse d'un administrateur averti et d'un savant entreprenant, de vivre et de durer.

Je sais bien qu'un ministère des colonies un organisme a été créé qui a précisément pour but de poursuivre cette œuvre protectrice et de veiller de loin à ce que les entreprises, une fois nées, ne disparaissent pas, et à les guider suivant une ligne générale. C'est un moyen de remédier au mal que je signalais tout à l'heure.

Je passe sur les mines et d'autres domaines encore, pour arriver tout de suite à cette conclusion qui résumera la première partie de mes observations: il faut qu'il y ait désormais, parmi nos préoccupations métropolitaines, celle de dériver vers nos colonies une part plus large de techniciens que nous n'avons fait jusqu'ici: forestiers, agronomes, savants, etc., sans quoi notre domaine colonial risquerait de ne connaître qu'une vie médiocre. J'ai pour ma part la conviction profonde que notre jeunesse, qui, au cours de la guerre, a fait preuve de tant d'élan, de tant de vigueur physique et d'un si grand désir de réalisation pratique, trouvera en elle-même des éléments dont je parlais tout à l'heure pour poursuivre plus activement que par le passé notre développement économique, colonial.

Donner à l'œuvre une direction éclairée, novatrice, est bien; mais si le capital ne vient pas se joindre à cette haute direction, cette œuvre menace de périliter. Or, quand on fait le compte des capitaux qui sont allés, au cours des vingt-cinq dernières années, travailler dans les pays étrangers; d'une part, et dans les colonies, d'autre part, on est surpris du déséquilibre qu'affichent ces deux chiffres.

Certes, moins de pertes auraient été éprouvées par des Français, moins de risques auraient été courus si certains de ces capitaux, au lieu d'aller dans les régions étrangères, russes, sud-américaines ou autres, étaient venus travailler dans nos possessions coloniales. Et, par ailleurs, beaucoup de ces œuvres, qui ont été édifiées avec nos capitaux, sont passées dans des mains étrangères, sinon même ennemies, alors que celles qui seraient nées dans nos colonies seraient vraisemblablement restées dans des mains françaises. Sans pousser ma critique trop loin, je crois pouvoir dire qu'au cours du dernier quart de siècle, nos établissements financiers n'ont pas fait à cet égard tout ce qu'ils devaient. Il faut qu'ils se convainquent désormais que des œuvres puissantes, bien organisées et qui rapporteront, doivent se constituer dans nos colonies, et que, par conséquent, ils peuvent, de très bonne foi, guider vers ces organisations une part des capitaux dont ils disposent ou que, tout au moins, ils conseillent.

Il faut, d'autre part, que, dans la création d'organismes bancaires, plus particulièrement coloniaux — je me permets en passant, monsieur le ministre, d'indiquer que deux de nos grandes colonies attendent encore leur banque à privilège d'émission: Madagascar et l'Afrique équatoriale — il faut que là, comme nous l'avons fait hier, dans la révision du régime des banques de nos vieilles colonies, nous fassions en sorte qu'en échange du bénéfice de ce privilège d'émission, nous arrivions à obtenir qu'elles consentent des prêts très sérieux à la colonisation. Elles peuvent, d'ailleurs, étudier de près les chances de succès de telle ou telle entreprise.

Il est également souhaitable que les

grands groupements techniques métropolitains fassent association avec les producteurs coloniaux pour organiser des entreprises puissantes qui auraient le double avantage d'utiliser les matières produites par nos colonies, et, en raison même de leur puissance, d'éviter les mauvaises fortunes passagères qui arrêtent quelquefois les œuvres secondaires.

Je prends un exemple. Pour le papier, nous importions 400,000 tonnes de pâte de bois avant la guerre, alors que nous avions tant de produits coloniaux à utiliser: l'alfa, dont 90,000 tonnes, chaque année, vont des hauts plateaux de l'Algérie en Angleterre; telle essence de bois clair de la côte d'Afrique qui fait d'excellente pâte; ces bambous indo-chinois, dont un spécialiste du papier disait naguère qu'ils sont la plante papetière de l'avenir.

Pourquoi encore l'industrie métropolitaine de la tannerie ne s'intéresserait-elle pas aux peuplements de palétuviers qui...

M. le ministre. Elle le fait.

M. Albert Lebrun. Je suis heureux de l'enregistrer.

M. le ministre. Il n'y a pas longtemps.

M. Albert Lebrun. C'est un point sur lequel nous avons une réponse précise.

M. le ministre. Ce ne sera pas le seul.

M. Albert Lebrun. Je demandais donc pourquoi l'on n'utilise pas ces peuplements de palétuviers qui forment des bandes littorales à Madagascar, en Indo-Chine, dont les écorces sont exploitées par les Allemands et dont les produits reviennent chez nous après s'être fait traiter en Allemagne.

L'industrie des corps gras, dont parlait également M. Hubert, n'aurait-elle pas intérêt à s'associer avec les groupements de producteurs indigènes pour perfectionner leurs méthodes de travail, surtout de broyage du fruit, puisque des milliers de tonnes d'huile sont perdues, parce que le travail est fait trop grossièrement.

Enfin, un dernier exemple: notre régie française des tabacs achète, chaque année, pour 32 millions de francs de tabacs exotiques. Ne croyez-vous pas qu'en s'intéressant plus activement à la production coloniale, en lui indiquant, par ses savants ingénieurs et ses techniciens les espèces à prendre, les procédés de traitement et les méthodes de culture à appliquer, elle ne parviendrait pas à tirer de nos colonies une partie de ses tabacs?

L'Angleterre a tenté à cet égard, au cours même de la guerre, une expérience très importante et qui, on peut le dire maintenant, a parfaitement réussi. Elle a constitué des commissions dans lesquelles elle a fait entrer à la fois ses producteurs coloniaux, ses industriels métropolitains et les savants de son institut impérial. Chacune de ces commissions a pris à l'étude une matière: la soie, le bois, les mines, etc. Nous savons, par la publication des travaux, que les résultats obtenus ont été très intéressants. C'est là le second point que je voulais noter.

M. Hervey. Permettez-moi de signaler une lacune dans les critiques que vous venez de faire, mon cher collègue. Par un état d'esprit qui a été complètement aboli par notre victoire, les capitaux étrangers trouvaient beaucoup plus de facilités que les français à s'installer dans nos colonies. C'est une des causes bien souvent de cette lacune dont vous parliez; mais j'espère que maintenant il n'en sera plus question et que nos capitaux seront accueillis avec la même facilité que ceux des étrangers.

M. Albert Lebrun. Vous avez raison. Je fais mienne votre observation.

Sur la question main-d'œuvre, je ne dirai rien après M. Lucien Hubert. C'est une partie sur laquelle l'accord est très facile à faire, puisque nous arrivons à la fois à

travailler suivant nos intérêts matériels et, en même temps, à satisfaire à notre idéal supérieur de colonisation, en améliorant, de toutes les manières possibles, la situation matérielle et morale de nos indigènes, en les protégeant contre les maladies auxquelles ils payent un si lourd tribut, en répandant au milieu d'eux les bienfaits de l'instruction et surtout de l'enseignement professionnel. On n'est limité dans cette voie que par l'élasticité du budget.

Produire, ai-je dit, est le premier terme du problème. Mais transporter n'est pas moins important, s'agissant du ravitaillement de la métropole par les colonies. Or, il n'est pas douteux, qu'au cours du dernier quart de siècle, un très gros effort a été fait dans l'équipement de nos colonies ; en examinant les réseaux de chemins de fer de l'Afrique du Nord, de l'Afrique occidentale, ou de l'Indo-Chine, il n'y a pas de doute à cet égard.

Cependant, c'est toujours la même réflexion que l'on est amené à faire quand on se trouve en présence de quelques milliers de kilomètres de railways, pour les immensités à desservir, quand on voit combien sont modestes nos réseaux de routes à côté des besoins toujours plus pressants des populations, au fur et à mesure que la civilisation s'avance vers elles, quand on sait le nombre de ports à créer ou à améliorer.

De grands emprunts, monsieur le ministre, avaient été votés avant la guerre : ceux de l'Afrique occidentale, de l'Afrique équatoriale, de l'Indo-Chine, dont vous aviez commencé l'exécution. D'autres étaient à l'étude en Tunisie, au Maroc, à Madagascar. Je me permets de vous demander ce qu'ils deviennent et comment vous en poursuivez l'exécution ; si vous voulez les généraliser dans un travail d'ensemble plus vaste, et dans quelle mesure vous pensez faire jouer ce que l'autre jour, à la tribune de la Chambre, l'honorable ministre des finances appelait le crédit national colonial. C'est toute une série de questions sur lesquelles, vous pensez bien, le Sénat sera très heureux d'être informé.

Reste la plus troublante de toutes, je le confesse, celle des transports maritimes, qui a fait couler tant d'encre au cours de la guerre, quand nos colonies, ayant préparé dans leurs ports les matières que nous les avions invitées à produire, les voyaient inutilisées ou même avariées, parce que nous n'avions point les bateaux nécessaires pour les amener en France.

C'était notamment Madagascar, qui informait la conférence coloniale de 1917, dont j'évoquais le souvenir tout à l'heure, qu'elle détenait 75,000 mètres cubes de produits divers : manioc, tapioca, haricots, conserves de viande, graphite, etc., et n'attendait que les moyens d'évacuation pour nous les envoyer.

C'était l'Afrique équatoriale, qui avait fait un très bel effort, supérieur à ses moyens normaux, en portant de quelques centaines à plusieurs milliers de tonnes sa production de palmistes, et qui adressait le même cri de détresse à la métropole.

C'est votre Indo-Chine, mon cher ministre, qui nous disait également en 1917 : « J'ai un million de tonnes de riz, j'ai 60,000 tonnes de maïs. Vous me dites de produire. A quoi servirait-il de produire davantage, puisque je ne puis même pas vous envoyer ce dont je dispose ? »

Et la situation ne paraît pas s'être beaucoup améliorée à l'heure présente, puisque vous vouliez bien me dire, il y a quelques jours, que plusieurs milliers de vos fonctionnaires attendaient en France de pouvoir retourner dans nos colonies, alors qu'elles crient misère parce qu'elles n'ont pas le personnel nécessaire pour les administrer.

M. le ministre des colonies. Ils sont 2,500

exactement. Mais je vous annonce qu'ils vont partir.

M. Albert Lebrun. Eh bien, messieurs, sans même en venir à ce temps de guerre qui, naturellement, a été une période trouble, dans ce domaine comme dans les autres, voyons donc où nous en étions — et c'est là le point grave et essentiel que je veux signaler en terminant — en 1913, c'est-à-dire à une époque où la France avait eu pendant une longue période de paix le loisir de considérer son domaine colonial et d'y adapter des moyens de transports adéquats.

Voici quelques chiffres — je m'excuse de les faire passer sous vos yeux, mais vraiment vous allez voir qu'ils ont une élocution singulière par eux-mêmes. Je ne prends que les bateaux au long cours, je laisse de côté le cabotage, puisque nous parlons en ce moment des relations lointaines, entre la métropole et ses colonies. Et d'ailleurs ces chiffres que je vais donner ne s'appliquent qu'aux possessions dépendant du ministère des colonies, car, je le dis en passant, il est fâcheux qu'il n'y ait pas en France un organe ayant pour mission de réunir tous les renseignements concernant nos domaines d'outre-mer. Nous avons, d'une part, les colonies du ministère des colonies, et, de l'autre, l'Afrique du Nord. Pour les premières, voici quelques chiffres relevés pour l'année 1913 :

4,100 bateaux français, d'un tonnage de 8,050,000 tonnes, ont touché nos colonies, en même temps que 8,500 bateaux étrangers, d'un tonnage de 12,900,000 tonnes. Les premiers, les français, ont débarqué 614,800 tonnes, d'une valeur de 335,600,000 francs. Les seconds, les étrangers, ont débarqué 850,000 tonnes, d'une valeur d'environ 200 millions de francs. Les premiers, les français, ont embarqué, dans nos colonies, 1 million de tonnes, d'une valeur de 275 millions de francs, et les seconds, les étrangers, ont embarqué 2,600,000 tonnes, d'une valeur de 402 millions de francs.

En résumé, importation et exportation : bateaux français, 1,620,000 tonnes, d'une valeur de 610 millions de francs ; bateaux étrangers, 3,460,000 tonnes, d'une valeur de 600 millions de francs.

De ces chiffres découlent deux observations :

La première, c'est que, tandis que les marchandises débarquées du côté français sont inférieures de 25 p. 100 seulement au chiffre débarqué par les bateaux étrangers, les chiffres du tonnage embarqué par nous dans nos colonies ne sont guère que du tiers de l'ensemble : seulement 1 million, contre 2,600,000.

D'autre part : tandis que la valeur des matières transportées par les deux catégories est à peu près la même — 610 millions de francs contre 600 millions — le tonnage est très différent : 1,620,000 du côté français contre 3,400,000 du côté étranger.

Qu'est-ce à dire ? C'est que nos bateaux prenaient surtout le fret cher, formé des matières de grande valeur capable de payer ce fret, laissant aux bateaux étrangers le soin de charger dans nos colonies les matières pondéreuses, de moindre valeur, c'est entendu, payant un fret moindre. Mais vous voyez la conséquence de cette situation : ces matières premières sur lesquelles nous discutons en ce moment, pour lesquelles nous interpellons, au lieu de venir en grande quantité, sinon en totalité, vers la métropole, avaient, pour des raisons de fret, tendance à s'en aller vers les pays étrangers.

Si, au lieu de regarder des chiffres d'ensemble, je prends un ou deux chiffres de détail, vous allez voir que les mêmes observations s'appliquent encore.

En Indo-Chine : bateaux français, 504,000 tonnes, d'une valeur de 217 millions de

francs ; bateaux étrangers, 1,950,000 tonnes, d'une valeur de 294 millions de francs.

J'entends bien qu'ici c'est l'exportation du riz indo-chinois vers le Japon et d'autres régions...

M. Paul Doumer. Et le charbon.

M. Albert Lebrun. Le charbon aussi, mais pour le riz, il est naturel, dans une certaine mesure, que ce soient des bateaux étrangers qui aient fait ces transports. Mais, si je prends simplement le trafic France-Indo-Chine, je trouve que les navires français ont transporté 193,000 tonnes et les navires étrangers, 303,000 tonnes.

Au Gabon : navires français, 30,000 tonnes ; navires étrangers, 144,000 tonnes.

C'est l'histoire que vous dénonçait tout à l'heure M. Hubert, celle des bois, qui s'en allaient pour moitié à Hambourg et pour moitié en Angleterre.

Au Sénégal : navires français, 300,000 tonnes, d'une valeur de 96 millions de francs ; navires étrangers, 693,000 tonnes, d'une valeur de 108 millions.

Au Dahomey, les navires allemands effectuaient à eux seuls plus de la moitié du transport de toutes les marchandises importées et exportées.

Et, enfin, à la Côte d'Ivoire, dans les deux années précédant la guerre, la valeur des marchandises transportées par navires français avait baissé de 600,000 fr., cependant que celle des objets transportés sous le pavillon allemand montait de 1,800,000 fr. Et pour bien montrer la volonté de la marine marchande allemande de se substituer à la nôtre dans ce domaine, le gouverneur de la Côte d'Ivoire pouvait écrire, au début de la guerre, à une commission consultative que M. Doumergue avait créée et à la tête de laquelle se trouvait notre distingué collègue M. Henry Bérenger, ces lignes que je livre à vos méditations :

« La compagnie allemande Wœrmann a toujours fait les plus grands efforts pour conserver la prépondérance sur la côte occidentale d'Afrique. Quand les Chargeurs ne faisaient qu'un voyage tous les deux mois, la Wœrmann en faisait un tous les mois ; les Chargeurs font un voyage par mois, les Wœrmann en font deux ; les Chargeurs effectuent un voyage tous les vingt et un jours, la Wœrmann voulait en effectuer un toutes les semaines, et la guerre seule les empêche de réaliser ce dernier progrès. »

Voilà les chiffres. Quoi d'étonnant dans ces conditions à ce que nous aboutissions aux conclusions que dégageait tout à l'heure M. Lucien Hubert, à savoir que le commerce de la métropole avec ses colonies n'avait point l'importance qu'il aurait dû avoir si l'on avait mis des moyens de transport à sa disposition.

On estime que, dans les cinq années qui ont précédé la guerre, le chiffre du commerce austro-allemand avec nos possessions dépendant du ministère des colonies a plus que doublé.

Au Maroc, il accusait une progression plus forte encore — vous en connaissez les raisons — puisqu'il passait de treize à trente et un millions.

En résumé pour l'année 1913, c'est par 150 millions que se totalisait le commerce allemand avec l'ensemble de nos possessions d'outre-mer, chiffre qui, j'en conviens, n'est pas si extraordinaire quand on le prend en valeur absolue, mais, qui, replacé sur la courbe très graduellement et très progressivement ascendante du commerce austro-allemand dans nos colonies, prend une importance et une gravité que vous ne pouvez pas méconnaître.

Et, messieurs, il est à peine besoin de noter que nous étions à même de fournir la grande majorité des matières que les

navires allemands apportaient ainsi dans nos colonies. Je vous en cite les éléments essentiels : ouvrages en fer, fonte et acier, articles de quincaillerie, poterie, verres et cristaux, savons et produits de parfumerie, produits chimiques.

Si au lieu d'envisager les marchandises importées dans les colonies, nous considérons celles qui y ont été exportées par l'Allemagne, ce n'est pas sans quelque mélancolie que nous voyons précisément y figurer toutes ces matières que M. Lucien Hubert vous signalait tout à l'heure comme nous manquant pour nos usines : peaux brutes, laines, arachides, amandes de palme, coprah, maïs, caoutchouc, bois, minerais divers, etc.

Voilà les matières que l'Allemagne venait chercher dans nos colonies, de telle sorte que nous assistions à ce spectacle, au moins inattendu, qu'ayant dépensé sang et or pour constituer ce domaine, notre marine marchande étant insuffisante, nous en perdions en partie le bénéfice. Chose étrange, certaines de ces matières exportées à l'étranger nous revenaient après avoir été travaillées, nous faisant, par conséquent, supporter le change et, comme toutes les matières qui ont subi déjà une certaine transformation, prenant une survalueur dont nous aurions profité nous-mêmes si le travail avait été fait chez nous.

C'est l'histoire de l'okoumé du Gabon, des graines oléagineuses de la côte d'Afrique, du graphite de Madagascar, attirés par les marchés de Hambourg et de Brème ; c'est celle de l'alfa des hauts plateaux, qui allait se faire traiter en Angleterre et revenait chez nous sous forme de papier ; de certains bois de la Côte-d'Ivoire, qui, au cours de la guerre, étaient chargés par des navires américains venus sur les côtes d'Afrique, allaient se faire naturaliser aux Etats-Unis pour revenir ensuite au Havre et à Bordeaux ; c'est également le fait de ces écorces de palétuviers et autres matières tannantes dont je parlais tout à l'heure et qui étaient traitées également en Allemagne avant de revenir dans nos tanneries.

Il n'est pas possible qu'un pareil régime puisse continuer demain. Il faut faire un effort surhumain pour remédier à cette situation. Sans doute, monsieur le ministre, il n'est pas nécessaire d'appeler votre attention sur ce point, puisque vous avez tenté vous-même l'effort voulu pour libérer de cette maîtrise des marines étrangères la belle colonie qui était à ce moment entre vos mains.

Mais c'est maintenant un problème plus vaste qui s'offre à vous : réunir la France à toutes les Frances lointaines pour leur permettre de mieux combiner leurs efforts et d'en tirer l'une et les autres des avantages réciproques.

M. Gaudin de Villaine. Avec quelle marine ?

M. Albert Lebrun. C'est l'œuvre du Gouvernement, assisté des Chambres, de résoudre le problème. Mais il fallait d'abord bien le poser. C'est pourquoi j'ai tenté, devant le Sénat, de montrer la gravité de la situation.

Nous avons déjà un élément de la solution. Il y a quelques semaines, à la Chambre, quand M. Henry Simon terminait le discours par lequel il invitait la Chambre à voter le traité de paix, il a prononcé les paroles suivantes, que j'ai relevées au *Journal officiel* :

« Il ne suffit pas de mettre en valeur les colonies, d'en tirer les richesses, mais il faut aussi les transporter en France. Ce point ne nous a pas échappé. Un programme de navigation et de transport est prêt. Je l'ai dressé au ministère des colonies. M. Claveille en a mis l'exécution sur

pied, et j'espère que d'ici peu de jours il pourra vous les faire connaître. »

Nous arrivons donc bien à point. La question que je pose à M. le ministre des colonies et à M. le ministre de la marine marchande est celle-ci : quel est ce plan dont on parle, quels en sont les éléments, quelle part y reviendra aux navires cédés par l'Allemagne, à ceux achetés au dehors, à ceux que nous construisons sur nos cales ? C'est là tout le problème.

Telles sont les questions essentielles que j'avais dessein de poser à M. le ministre des colonies. Nous espérons tous, n'est-il pas vrai ? que les réponses seront vraiment telles que nous les pouvons souhaiter dans ce premier grand débat parlementaire colonial institué au lendemain du traité de paix. Car on peut dire, messieurs, que nous avons le droit de considérer désormais d'un œil plus ambitieux le développement économique de nos colonies.

Ah ! certes, l'expansion coloniale avait cause gagnée chez nous depuis longtemps déjà. La France n'en était plus à craindre, comme l'écrivait, en 1896, le duc de Broglie « de se laisser entraîner à disséminer sur des points épars et éloignés du monde, les forces et les ressources de toute nature qu'un intérêt supérieur lui faisait la loi de concentrer sur un seul et de rassembler en elle-même ».

Elle avait fait confiance aux hommes de noble et haute inspiration, qui lui disaient que cette politique coloniale, au lieu de l'isoler, devait la fortifier et la grandir encore, à des hommes qui, comme Jules Ferry, lui affirmaient « qu'elle ne devait pas, par sagesse, restreindre son horizon et, jusqu'à ce qu'elle ait reconquis sa gloire — elle l'a reconquise aujourd'hui — vivre comme une veuve à son foyer, laissant passer l'histoire et se faire le destin du monde à côté d'elle, sans elle et contre elle ».

Oui, la cause de l'expansion coloniale était gagnée devant la France, depuis un grand nombre d'années, mais, tout de même, il y avait du côté colonial quelques causes de crainte. N'y avait-il pas là des causes possibles de conflit ? En cas de guerre européenne, que deviendraient nos colonies ?

Aujourd'hui, tous ces soucis sont heureusement évanouis. Non seulement, nos colonies ont tenu, admirablement tenu, mais encore elles nous ont apporté un concours bien supérieur à celui que nous en pouvions légitimement attendre. Désormais, dans un cadre élargi encore par le traité de paix, puisque le Cameroun et le Togo sont venus compléter si heureusement notre Afrique équatoriale et notre Dahomey, c'est avec une belle confiance, c'est avec une mentalité de vainqueurs, si j'ose dire, que nous devons considérer cet immense domaine. Les colonies doivent être demain pour notre pays qui a mené pour la liberté du monde une bataille si glorieuse mais si épuisante, de vivants sanctuaires de sa pensée française et de puissants foyers de sa résurrection. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Cosnier.

M. Cosnier. Messieurs, après les discours si documentés, si éloquentes de nos collègues, MM. Lucien Hubert et Lebrun, je m'excuse de monter à cette tribune. (*Parlez ! parlez !*) J'ai l'honneur de demander cependant au Sénat de bien vouloir accorder quelques instants de sa bienveillante attention à l'un de ses nouveaux membres, qui désire lui exposer très simplement et uniquement quelques faits qu'il a pu constater au cours de ces trois dernières années, au cours des voyages qu'il a accom-

plis dans une partie de notre empire colonial.

Chargé tout d'abord de mission, et ensuite nommé commissaire du Gouvernement à l'agriculture pour l'Afrique du Nord et les colonies, j'avais reçu mandat d'intensifier la production agricole coloniale. C'est l'objet même de l'interpellation de nos deux collègues.

Homme de réalisation, j'ai pensé qu'il ne convenait pas d'avoir recours aux circulaires, ni aux rapports, mais, si je puis m'exprimer ainsi, de procéder par la voie de l'action directe. Ainsi que l'avait fait précédemment l'honorable M. Millières-Lacroix, je suis allé sur place me documenter et faire aboutir le programme même dont j'avais été chargé.

J'ai d'abord parcouru l'Afrique du Nord puis l'Ouest africain. Ces pays sont, en effet, les plus rapprochés de nous, se trouvent dans notre orbite et peuvent, par conséquent, nous donner les résultats les plus complets. D'ailleurs, en ce qui concerne notre grande colonie d'Indo-Chine, le distingué ministre des colonies qui est sur ces bancs avait lui-même entrepris l'intensification de la production et avait cherché surtout à l'exporter en créant une flotte. C'est là, aujourd'hui, l'objet même de nos préoccupations : il convient avant tout de faire arriver à la métropole les produits de nos colonies.

En Afrique du Nord, j'ai demandé à nos colons de produire des céréales. Je n'ai pas manqué de déclarer, cependant, à tous les agriculteurs du pays que le jour, où l'agriculture française aurait repris son plein essor, il conviendrait de trouver d'autres champs d'exportation ; mais qu'ils auraient dans le bétail un acheteur tout indiqué qui leur payerait fort cher les denrées qu'on pourrait lui faire consommer, en raison des besoins considérables de viande de la métropole et de toute l'Europe, qui dureront pendant de nombreuses années.

Bien que le Maroc soit mieux arrosé et que son climat soit tempéré, tout au moins sur la côte, par les rosées que lui vaut l'Atlantique, nous devons y développer cette politique des irrigations, cette politique de l'hydraulique agricole dont parlait M. Lebrun, qui est d'ailleurs la condition même du progrès de l'agriculture dans toute l'Afrique du Nord, aussi bien en Algérie qu'en Tunisie. N'avons-nous pas sous les yeux les vestiges des barrages établis par les Romains qui, partout, jusque dans le Sud tunisien, aux environs de Médénine, et dans l'Aurès recueillaient les eaux de ruissellement et avaient fait de la Tunisie et de l'Afrique du Nord le véritable grenier de Rome.

Ces irrigations permettront d'intensifier la production du bétail et du mouton en particulier.

Je signale en passant combien ceux du Maroc ont fait l'admiration de la mission australienne et quel parti nous pourrions en tirer lorsque nous aurons installé des frigorifiques et la flotte frigorifique qui s'impose.

Quant aux céréales produites en Afrique du Nord, je suis obligé de constater que l'avoine, l'orge ou le maïs sont restés souvent dans les ports et n'ont pu être exportés faute de bateaux. Pendant la guerre, nous avons été dans l'obligation de nous rationner et d'abattre des chevaux, alors que là-bas restaient sur les quais des denrées que nous ne pouvions pas transporter dans la métropole.

Il y a aussi dans l'Afrique du Nord des barrières douanières qu'il faudrait abattre. Il serait désirable de voir grouper, ainsi que le souhaitait M. Hubert, la Tunisie et le Maroc, pays de protectorat, relevant du ministère des affaires étrangères, et l'Algérie, relevant du ministère de l'intérieur ; l'Afri-

que du Nord, au point de vue économique, a les mêmes besoins et les mêmes intérêts. Il conviendrait de créer entre ces divers pays un organisme pratique de liaison. C'était purement là le rôle de ce commissariat de la production agricole, employant des méthodes commerciales modernes, un peu en dehors des sentiers administratifs habituels. Aussi, a-t-il pu arriver à quelques résultats en ne laissant pas se disperser les efforts, en les rassemblant au contraire pour arriver à un but précis en vue d'une même action économique.

En ce qui concerne l'Ouest-africain, j'ai eu la bonne fortune de parcourir, non seulement notre Afrique occidentale française, remontant la vallée du Sénégal, puis celle du Niger, jusqu'à Tombouctou, traversant le Soudan, le Mossi, le Lobi, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Guinée, mais également de me rendre dans les anciennes colonies allemandes du Togo et du Cameroun, dans les colonies anglaises de la Nigeria et de la Gold Coast, ainsi que dans les îles espagnoles de Fernando-Poo et des Canaries. C'est la première fois que nous avions la possibilité de faire *de visu* cette comparaison entre les méthodes de colonisation françaises, anglaises, espagnoles et allemandes, assez différentes.

Je puis dire que ce n'est pas au désavantage de la France. Les résultats le prouvent. On a poussé souvent un cri de pessimisme. Il convient cependant de dire que, durant la guerre, — je dois le proclamer bien haut — on a répondu à mon appel en ce qui concerne la production agricole dans notre empire africain, au delà de tout ce que je pouvais espérer. Certes, il y a eu des fautes commises par le sous-secrétariat d'Etat au ravitaillement, qui a quelquefois demandé des denrées que, peu après, il a abandonnées. On a lassé quelquefois la patience des indigènes et des colons, cependant on a toujours répondu partout dans nos colonies, à l'appel de la mère patrie.

Si beaucoup de nos denrées n'ont pu être transportées en France, je le répète, c'est par suite du défaut de bateaux.

En quelques mots très rapides, je voudrais attirer votre attention, messieurs, sur cette Afrique occidentale et ses possibilités. Nous avons là un empire qui a une importance économique et une capacité de production considérables; il est dans l'orbite même de la métropole et peut répondre presque à tous nos besoins et donner à nos industries les matières premières dont elles ont besoin : matières grasses, textiles, bois, bétail, etc. M. Lucien Hubert, tout à l'heure, est entré dans des explications qui limitent ma tâche, mais je tiens à dire, qu'en ce qui concerne certains de ces produits, nous avons eu malheureusement une politique qui n'a pas été suffisamment suivie.

Pour les arachides, par exemple, qui se cultivent dans un pays admirablement adapté, la production annuelle n'est que de 300,000 tonnes alors que nous pourrions, si nous avions le réseau ferré nécessaire, descendre à la côte jusqu'à 1,200,000 tonnes : nos besoins seraient largement pourvus.

Malheureusement on a souvent lassé l'indigène, en ne lui faisant pas connaître, au moment de la récolte, les prix d'achat des arachides. On a attendu quelquefois jusqu'au mois de janvier. Or l'indigène, nous le savons, vend sa récolte même quand elle est encore en terre. Comment voulait-on qu'il attendit, après avoir récolté dès le mois d'octobre ou de novembre, jusqu'en janvier pour connaître le prix de l'administration? Aussi le commerçant en a souvent profité, mais, souvent aussi, nous avons vu s'en aller dans les colonies anglaises voisines ce qui normalement aurait dû venir en France.

Il faudra aussi sélectionner les semences, améliorer la culture par le labour.

L'arachide n'est pas la seule matière grasse que nous avons vu délaisser par nos administrations alors que le besoin s'en faisait si vivement sentir en France.

Je citerai aussi les huiles de palme et de palmiste, dont j'ai constaté l'existence en 1919, en souffrance depuis plus d'un an, de 6,000 tonnes dans les ports de la Côte d'Ivoire, plus de 30,000 tonnes sur les quais du Dahomey, 20,000 sur ceux du Cameroun, alors que, pendant ce temps, la plupart de nos huileries, à Bordeaux comme à Marseille, fermaient leurs portes, alors que nous n'avions plus de tourteaux pour notre bétail, alors que les colonies anglaises avaient les bateaux nécessaires pour expédier toutes leurs matières grasses aux usines d'Angleterre qui, travaillant à plein, envoyaient en France le savon qui nous faisait défaut.

Il est d'autres points encore plus vitaux pour nous, notamment la question du coton. C'est, à l'heure actuelle, un problème national. La mort de notre industrie textile sera à bref délai un fait accompli si nous ne prenons pas les mesures destinées à lui donner la matière première. L'Amérique n'a-t-elle pas déclaré, il y a quelque temps, qu'elle limiterait sa production de façon à maintenir les prix élevés? Malheureusement, la quantité de coton que nous produisons actuellement dans nos colonies est des plus minimes, alors que nos besoins s'élèvent à 1,200,000 balles.

Nous pouvons, par la culture irriguée dans les vallées du Sénégal et du Niger, dans cette région des grands lacs qui précèdent Tombouctou, trouver, en y faisant les efforts appropriés, 3 millions d'hectares de terres fertiles nous permettant de produire dans l'avenir la quantité de coton nécessaire à notre industrie.

C'est une œuvre de longue haleine, que nous devons commencer dès aujourd'hui, un effort qui nous acheminera vers le moment où, dans vingt-cinq ou trente ans, nous aurons tout le matériel qu'exige notre industrie.

C'est, dès maintenant, afin que l'eau qui inonde ces riches pays ne coule plus inutilement à la mer, qu'il nous faut entreprendre ces barrages analogues à ceux que les Anglais ont exécutés dans les Indes et en Egypte pour cultiver le coton indispensable à leurs manufactures.

Il faut favoriser la colonisation européenne, encourager les capitaux à se lancer dans ces entreprises. C'est une question vitale pour notre industrie.

Nous le pouvons, messieurs, et nous devons le faire.

Le jour où nous aurons effectué dans le bassin du Niger les grands travaux dont je parle, et entrepris la culture irriguée du coton, nous aurons, en raison de l'assolement rationnel qu'il faudra suivre, augmenté la production des céréales pour la consommation locale et d'autres produits agricoles comme la luzerne par exemple qui nous permettra d'intensifier l'élevage des moutons à laine qui réussissent parfaitement dans ce pays, ainsi que j'ai pu le voir à la bergerie de Niafunké et qui seront pour nous ce réservoir de laines que les Anglais ont trouvé en Australie. La vallée du Niger peut donc nous donner à la fois le coton et la laine.

Il suffit de continuer les efforts que j'ai constatés à la station agricole d'Oued-el-Hadji entre Niafunké et Tombouctou, dans des champs d'expériences, non pas de quelques ares, mais de plusieurs hectares, où on a récolté, cette année, du coton égyptien à raison de 400 kilogr. de coton égrené à l'hectare, à fibre splendide, aussi belle

que celle qui est récoltée dans la région du Nil.

Ce sont là des résultats des plus encourageants. Ils permettent d'envisager l'avenir avec sécurité. Un jour viendra, si nous le voulons, où il sera possible d'alimenter toutes nos filatures et tous nos tissages de la région du Nord et de l'Est que nous avons à relever de leurs ruines.

Nous avons donc là un champ d'action considérable et j'insiste sur ce point, parce que cette question du coton me paraît primordiale.

Il y a aussi la question des bois coloniaux, dont a également parlé notre collègue M. Hubert.

Depuis quinze ans, je me suis attelé à cette question des bois coloniaux, et après avoir longtemps prêché dans le désert, nous avons vu enfin pendant la guerre le ministère de la guerre, puis celui des régions libérées, s'adresser là où ils auraient dû depuis longtemps porter leurs investigations, à la Côte d'Ivoire et au Gabon, pour y trouver les bois qui leur étaient nécessaires.

Mais, alors que les 160,000 tonnes qu'ils avaient commandées ne pouvaient être expédiées en France, nous voyions, dans tous les ports de la côte, à Grand-Bassam et ailleurs, des voiliers américains et même français transporter continuellement des billes de bois d'acajou en Amérique, bois qu'on ne se donnait même pas la peine de débarquer à leur arrivée là-bas et que l'on réexportait en France où il était vendu sous le nom d'acajou d'Amérique!

Jusqu'ici on n'exploitait que l'acajou et l'okoumé; n'oublions pas qu'il existe un grand nombre d'autres essences utilisables. Mais il conviendra de s'outiller industriellement avec des tracteurs et des voies Decauville.

Beaucoup d'autres produits, le kapok, le karité, etc., prenaient le chemin de l'Allemagne et nous revenaient après avoir passé sur les marchés de Hambourg.

Je pourrais multiplier les exemples, mais je ne veux pas, à cette heure tardive, abuser des instants du Sénat. Je me permets simplement de signaler les nombreuses questions qu'il y a lieu d'envisager : le sisal qui remplace le chanvre, le dâ qui se substitue au jute, le gros bétail qui, lorsque l'élevage aura été amélioré et le cheptel reconstitué, pourra donner à la France les quantités de viande qui lui font défaut; enfin, les ananas et surtout les bananes qui viennent jusqu'ici des Canaries, alors que la Guinée pourrait alimenter le marché français et que seule l'inorganisation des transports arrête. Mais, il nous faut cette flotte frigorifique nécessaire au transport de la viande et de ces fruits que les Allemands faisaient venir autrefois du Cameroun par bateaux frigorifiques ou bien encore desséchaient sur place.

Les oléagineux, les bois, les fruits tropicaux, le coton, la laine, notre empire colonial peut nous donner tout ce dont nous avons besoin; ce qu'il faut, c'est organiser la production.

Le rôle du comptoir est passé. Celui de l'agriculture doit s'ouvrir. Jusqu'à ce jour, le commerce a été un simple legs, il faisait la « traite », qui consistait à acheter le meilleur marché possible les produits locaux et à vendre très cher les produits importés. Il faut que le commerce aujourd'hui s'intéresse à la production elle-même, à sa qualité, et aussi il est nécessaire qu'il industrialise sur place la matière première, les déchets restants, ainsi que les sous-produits, nouvelle source de richesse pour le pays.

Quant à l'Etat, son rôle est prépondérant. Il est seul capable d'organiser la production. Il faut que l'éducation agricole de

l'indigène soit faite. Nous n'avons pas de meilleur exemple que celui de la *Gold Coast*.

L'Angleterre est arrivée, en quelques années à produire des quantités de cacao au delà des besoins de son industrie. Le résultat peut être le même dans notre colonie de la Côte d'Ivoire.

Les ordres et contre-ordres trop fréquents doivent être évités : ils désorientent les indigènes. Il faut mettre des exemples sous les yeux des indigènes ; faire de la vulgarisation, et organiser le crédit agricole pour leur donner les moyens d'améliorer leurs cultures et leur outillage. Il faudra organiser techniquement les gouvernements locaux et faire en sorte que l'effort d'organisation soit continu et persévérant.

Il faut également de l'argent. C'est là un point de vue sur lequel on ne saurait trop insister. La France doit prêter son crédit. Mais il faut faire un appel intense à tous ceux qui peuvent et doivent donner un effort financier pour nos colonies, à ceux surtout qui ont gagné, dans la guerre, les fortunes que nous savons. Ils doivent aujourd'hui aider la métropole à donner aux colonies les moyens de produire davantage, pour faire diminuer notre change et pour que nous n'allions plus chercher à l'étranger ce que nous avons chez nous.

Mais le point sur lequel nous ne saurions trop insister c'est le manque de transports.

Avant la guerre, les capitaines des bateaux allemands apportaient tous leurs soins pour obtenir le maximum de fret. Ils n'hésitaient pas à se rendre jusque dans les plus petits ports avec les appareils de levage nécessaires, tandis que nos compagnies de navigation, qui bénéficient de subventions postales restent quelques heures seulement dans nos principaux ports de la côte et ne s'arrêtaient même pas là où elles pouvaient être assurées cependant de trouver du fret en quantité suffisante, ce qui leur aurait permis de transporter en France le bois et les produits nécessaires à notre alimentation et à notre industrie.

Nous avons la possibilité, avec les navires allemands qui nous ont été affectés, de trouver déjà une légère compensation. J'ai eu le regret de constater que j'ai vu aux îles Canaries des navires allemands qui nous étaient affectés depuis des mois et n'avaient pas encore été utilisés : ils y sont peut-être même encore, à l'heure actuelle.

Il y a un effort d'organisation à faire que je me plais à signaler à nouveau au Gouvernement, parce qu'on trouvera des facilités de tonnage que, jusqu'à ce jour, on n'a pas utilisées d'une manière satisfaisante pour notre commerce de la côte d'Afrique.

Pour donner à notre empire africain la possibilité de ravitailler notre métropole, il faut organiser les transports, réformer techniquement les gouvernements coloniaux et organiser aussi en France la propagande coloniale, ce qui pourra nous permettre d'avoir davantage de capitaux, facteur de première importance.

Nous avons pu constater combien les Américains, nos alliés d'hier, aujourd'hui nos rivaux sur le terrain économique, ont pu, pendant toute la guerre, exporter dans nos colonies d'Afrique, les matières fabriquées qu'ils avaient en quantité.

Le plus petit objet acheté là-bas venait d'Amérique. Ils cherchent le fret de retour. Nous avons vu en Afrique quantité de leurs ingénieurs venir prospecter les mines, installer des industries, des huileries, chercher à monter des sociétés pour la culture du coton, etc. Prenons garde à ne pas laisser passer en Amérique les mêmes matières premières produites dans nos colonies qui allaient autrefois en Allemagne.

M. Lucien Hubert faisait allusion à ces enclaves que nous avons en Afrique. Je signale à ce sujet que ces mêmes Américains

ne nous prêtent pas tout le concours désirable dans l'Etat de Libéria. Nous avons l'espoir d'y construire un chemin de fer qui monte jusque dans notre Soudan. Il va passer sous le contrôle des Américains. C'est là un point sur lequel j'appelle l'attention de M. le ministre des colonies.

Messieurs, nous avons ouvert devant nous un vaste champ d'action. Je suis persuadé que tous nos jeunes compatriotes qui se sont couverts de gloire, ces héros que nous avons connus si tenaces dans la tranchée pour nous assurer la victoire, sauront trouver dans nos colonies le moyen d'employer leur intelligence, leur activité pour le plus grand bien, non seulement de nos colonies, mais aussi de la mère-patrie. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Menier.

M. Gaston Menier. Messieurs, je dois constater — et il ne peut en être autrement — qu'avec les orateurs qui m'ont précédé nous sommes tous absolument d'accord. Je suis même persuadé, avant de l'avoir entendu, que nous sommes d'accord avec M. le ministre des colonies pour demander à nos colonies l'effort indispensable destiné à apporter à la France, qui a besoin d'elles plus que jamais en ce moment, la plus grande partie des produits qui nous sont nécessaires. Nous avons, à l'heure actuelle, un cruel avertissement par le change terrible qui pèse sur nous ; et, si nous pouvons tirer de nos colonies une grande partie des produits qui nous manquent, nous aurons pu, de ce fait, combattre utilement ce grave danger que nous avons tous présent à l'esprit et que j'appelle, pour ma part, le fléau de la vie chère.

Nous sommes actuellement devant des marchés qui exercent, avec une sorte de dureté, leur office commercial. Ces marchés nous vendent à prix fort, et nous sommes obligés de faire le paiement des marchandises avant même de pouvoir les enlever. C'est donc une véritable torture qui nous est infligée en plus des prix que nous subissons. On discute notre crédit, et, pendant ce temps, nous constatons que nous avons sur notre sol colonial et dans notre sous-sol de véritables richesses qui nous font défaut. Il est évident que si nous pouvons faire venir et trouver dans nos colonies les produits auxquels je fais allusions, il y a un double avantage : tout d'abord la question de change ne se pose pas entre elles et nous ; de plus, nous aidons à leur développement, ce qui établit des courants commerciaux de nos produits fabriqués vers nos colonies ; car, ainsi que le remarquait tout à l'heure M. Lucien Hubert, il y a beaucoup de produits absorbés par nos colonies qui, malheureusement, ne sont pas fournis par la France, mais par l'étranger.

Comme on l'a dit tout à l'heure, la guerre a attiré l'attention de la France sur ses colonies. A ce point de vue, nous sommes — ou, du moins, ceux qui ne le savaient pas encore — nous sommes amenés à constater qu'en effet nous possédons d'admirables colonies, de sol et de climat très variés. Malheureusement, cette constatation ne nous donne pas la solution immédiate que nous désirons.

Pourquoi donc avons-nous ces colonies ? Était-ce, comme nous aurions peut-être pu le demander un peu ironiquement avant la guerre, simplement pour y constituer une administration et y placer des fonctionnaires, pour y instituer une justice, pour y installer des armées ? Non ; il faut maintenant voir les choses au point de vue pratique : nous avons des colonies parce qu'elles sont pour nous une propriété de rapport et non pas une propriété de luxe, parce que nous devons en obtenir les

produits pour lesquels, en fin de compte, nous les avons acquises, et souvent chèrement acquises, la plupart du temps. (*Très bien ! très bien !*)

Mais comment les avons-nous exploitées ? Bien ou mal ? Et, cependant, nous avons près de nous des exemples que nous pouvions suivre ; pour ma part, bien avant la guerre, j'avais souvent signalé aux pouvoirs publics l'intérêt que nous avions à copier tout simplement les méthodes de certains de nos voisins coloniaux, notamment les Anglais qui réussissaient bien.

M. le ministre. Ils peuvent prendre exemple aussi sur nous quelquefois.

M. Gaston Menier. Leurs méthodes sont assez différentes des nôtres, en ce sens que les Anglais ont un personnel administratif incomparablement inférieur en nombre à celui que nous avons. Tandis que nous avons une foule de fonctionnaires, eux, au contraire, les réduisent au minimum. Je me suis laissé dire, par exemple, que, dans notre colonie africaine du Congo, nous avions des fonctionnaires européens dont le nombre atteignait un millier, tandis qu'au contraire, dans une colonie anglaise qui n'en est pas bien éloignée, la Côte d'Or, le nombre des fonctionnaires européens s'élève à quelques dizaines seulement.

M. Dominique Delahaye. Oui, mais ce sont des gaillards qui ont une formation intellectuelle et administrative bien plus considérable !

M. Gaston Menier. C'est ce qu'il faut arriver à développer chez nous, monsieur Delahaye. (*Très bien !*)

M. Paul Doumer. La formation intellectuelle de nos fonctionnaires vaut bien celle des Anglais !

M. Dominique Delahaye. Non, ce sont les premiers sujets de leurs universités. Je connais quelque peu la question et j'ai admiré combien on envoyait là-bas la fine fleur des universités. Ce sont des gens qui sortent les premiers des universités et la crème de leur aristocratie. Ils touchent des traitements élevés, jusqu'à 30,000 fr. par an. Après cela, ils peuvent rentrer à la métropole. Ils ont, d'ailleurs, fondé des familles dans les colonies qu'ils habitent. Je les connais personnellement, et je connais aussi des Français habitant le pays, qui nous disaient : « Si la France, au lieu d'envoyer là-bas des gens quelconques — sans vouloir les diminuer — s'occupait de faire une sélection comme les Anglais, elle verrait à quel point, avec un petit nombre de gens distingués, on développe ces populations. » (*Mouvements divers.*)

M. Gaston Menier. C'est là, mon cher collègue, un des buts vers lesquels nous devons diriger nos efforts. Nous devons envoyer dans nos colonies des gens intelligents et capables. Je ne parle pas, en ce moment, de l'époque actuelle, mais le temps n'est pas encore bien éloigné où des jeunes gens n'allaient aux colonies que parce qu'ils ne pouvaient rien faire en France. Nous avions donc là un personnel qui n'était pas à la hauteur des devoirs qu'il y avait à accomplir dans nos colonies.

Je vous parlais de la Côte d'Or anglaise. Vous connaissez son importance. Justaposée à nos colonies de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, elle produit des centaines de mille tonnes de substances oléagineuses. Un seul produit, le cacao, atteint cette année, sans tenir compte du change, la somme considérable de près de 400 millions de francs, tandis que, dans nos colonies voisines, c'est à peine si cette production est commencée avec quelques centaines de tonnes.

Nous avons la Côte d'Ivoire et le Dahomey. Pratiquement, au point de vue du climat, comme à celui du terrain, la Côte d'Ivoire se rapproche de la Côte d'Or au

glaise: Elle doit donc pouvoir se développer comme la voisine anglaise. (*Très bien! très bien!*)

Depuis quelques années seulement, des gouverneurs auxquels je suis heureux de rendre hommage, M. le gouverneur Angoulvant, M. Vollenhoven, dont nous avons déploré la mort au champ d'honneur pendant la guerre, s'étaient préoccupés de cette situation et avaient cherché à y remédier.

Les Anglais avaient pris comme système de développement de leurs colonies, si vous me permettez de continuer à prendre pour exemple la Côte d'Or anglaise, le principe qui consistait, non pas à faire, sur quelques points isolés, des plantations importantes, mais à éduquer les indigènes, à créer des écoles pratiques à l'usage de ces derniers, afin de leur montrer qu'il y avait pour eux intérêt à cultiver certains produits, autour de leurs villages mêmes, sous la direction des chefs de village. Ainsi, en très peu d'années, en moins de vingt ans, ils sont arrivés à ce résultat considérable, que j'ai voulu souligner aujourd'hui devant vous. Petit à petit, chaque village a développé autour de lui les cultures et les plantations. Peu à peu, la colonie anglaise est arrivée au degré de prospérité que je vous ai indiqué. C'est dans ce sens, à mon avis, qu'il faut chercher à donner aux populations des colonies que nous exploitons la possibilité de développer leur bien-être.

C'est dans le même sens que nous devons agir, à l'exemple de la Côte d'Or anglaise, dans toutes nos colonies, qu'il s'agisse de Madagascar, de l'Indo-Chine ou de l'Afrique occidentale. Ce sont les mêmes méthodes et les mêmes procédés que nous devons employer. (*Applaudissements.*)

Je sais, pour ma part, combien M. le ministre des colonies a payé de sa personne dans cette admirable colonie de l'Indo-Chine suivant en cela l'exemple de notre collègue M. Doumer, qui pendant la période très remarquable où l'Indo-Chine a été gouvernée par lui, avait donné la preuve de ce que peut l'énergie des hommes actifs qui sont à la tête de nos colonies. (*Très bien!*)

Je suis heureux de penser que M. le ministre Albert Sarraut voudra bien, comme il l'avait fait là-bas, chercher à instaurer des méthodes pour l'augmentation et le développement de nos colonies.

Notre production coloniale est trop faible; on a rappelé les chiffres, je passerai rapidement. En 1913, nous importions pour plus de 400 millions de francs de graines oléagineuses, et un cinquième à peine de cette importation était fourni par nos colonies. Nous payions donc 325 à 350 millions à l'étranger pour des produits que nous aurions pu trouver chez nous dans notre sol. Si, à ce moment, nous avions considéré que c'était déjà un tribut assez lourd que nous payions à l'étranger, aujourd'hui ce tribut est devenu tout à fait écrasant à cause des questions de change dont je vous parlais tout à l'heure.

Depuis le Sénégal jusqu'au Togo, et au Cameroun, dont l'annexion peut nous être maintenant si précieuse, nous pouvons remarquer que nous pouvons récolter en abondance le long du littoral toutes sortes de graines oléagineuses: le coprah, le ricin, le beurre de karité, les amandes de palmes, les arachides.

Pour les textiles la question est la même. Ils nous font défaut et, cependant, pour le coton, dont vient de parler M. Cosnier, nous avons déjà fait, à l'heure actuelle, des essais qui nous permettent de penser que sa culture, peut être entreprise utilement dans certains de nos territoires coloniaux.

Nos colonies sont répandues, heureusement pour nous, dans des climats différents, avec des sols qui ne se ressemblent pas et, là où nous pouvons tenter une cul-

ture, nous devons le faire, parce que nous avons déterminé, par des expériences, par des essais, ce que cette culture peut nous rapporter.

Le jute, si nécessaire à notre corderie et à notre sacherie, nous fait tellement défaut qu'un modeste sac à sucre, qui valait avant la guerre 80 centimes ou un franc, coûte actuellement 7 fr. Nous sommes obligés d'importer le jute, il nous est facturé avec un cours de change qui le rend absolument inabordable ou, du moins, le fait monter à ces prix tout à fait abusifs.

À l'heure actuelle, le café n'est produit par nos colonies que dans une infime proportion. Sur le marché du Havre, c'est à peine si nos colonies nous envoient un millier de tonnes de café contre 152,000 tonnes provenant des marchés étrangers.

Il en est de même du cacao: les colonies françaises ne produisent que 1,600 tonnes de cacao. Cependant, je m'étais rallié en 1913 à l'octroi de la franchise coloniale complète, qui correspond à une véritable prime de plus de mille francs par tonne; j'avais espéré que cette prime aurait fait rapidement augmenter la production et il est regrettable de la voir stationnaire et même légèrement inférieure. (*Très bien! très bien!*)

Il y a lieu de constater que, à côté des 1,600 tonnes de nos colonies, nous voyons les colonies anglaises produire cette année, 200,000 tonnes, le Brésil, 55,000 tonnes, l'Équateur, 40,000 tonnes. Voyez dans quelle situation fâcheuse nous sommes en ce qui concerne le cacao de nos colonies.

On a parlé de la viande; je citerai, en passant seulement, et très rapidement, cette question qui peut avoir, à l'heure actuelle, une telle repercussion sur la situation alimentaire française.

Madagascar, vous le savez, possède un cheptel de près de six millions de bovins et d'un million de porcs. Le Sénégal, le Niger et la Guinée renferment près de cinq millions de têtes.

Cependant, nous sommes obligés d'acheter, à des conditions très onéreuses, la viande qui nous est nécessaire pour la consommation métropolitaine.

Les autres produits que nos colonies pourraient fournir et dont nous manquons, sont tous aussi intéressants et se chiffrent dans un ordre de grandeur analogue à celui que je viens d'indiquer.

Les peaux, qui, actuellement, atteignent des prix excessifs, pourraient nous être fournies par nos colonies si nous pouvions exploiter le bétail qui existe là-bas. J'en pourrais dire autant de la laine, de la soie, du caoutchouc, dont la consommation par l'industrie mondiale va en se doublant tous les dix ans et qui ne figure malheureusement pas pour une proportion bien considérable, puisque ce n'est guère que le cinquième de notre consommation qui est produit par nos propres colonies.

Tels sont les points principaux du problème. Nous devons, par conséquent, chercher à développer toutes ces productions dans nos colonies; nous devons chercher à augmenter le rendement de ces produits qui existent tout naturellement et qui malheureusement nous font défaut ici. (*Applaudissements.*)

Pour cela, il y a des moyens à employer. Nous avons, d'abord, à nous préoccuper de tous les moyens de circulation dans les colonies, qu'il s'agisse de chemins de fer à voie normale ou à voie étroite, qu'il s'agisse de routes, même de l'emploi de charrettes, qui sont réclamées dans beaucoup de colonies pour le transport des produits d'un point à un autre, qu'il s'agisse même des automobiles là où l'on peut faire des routes, c'est une organisation dont il faut nous occuper sans retard.

La batellerie sur tous les fleuves navi-

gables doit être créée ou augmentée dans une proportion considérable. Nous devons créer des wharfs, nous devons créer des ports pour embarquer les marchandises et les voyageurs et les soustraire à cette barre qui, sur toutes les côtes de nos colonies africaines, est si dangereuse et si gênante.

J'ajoute, comme il a été dit tout à l'heure, que, si le chemin de fer de Thiès à Kayes avait été fait pendant la guerre, nous aurions eu très rapidement les produits récoltés à l'intérieur du Soudan, qui seraient venus à la côte pour aider à notre alimentation. En même temps, avec l'extension de Dakar, si les wharfs de la Côte d'Ivoire avaient pu être faits, nous aurions recueilli des produits oléagineux en très grande abondance.

Je demanderai à M. le ministre de voir si tous les stocks de matériel de guerre, de chemins de fer à voie étroite et de voies Decauville, qui, en France, n'ont peut-être pas d'utilisation immédiate, mais qui peuvent rendre tant de services hors de la métropole, ne pourraient pas être utilisés par nos colonies, afin de développer les moyens de transports qui sont nécessaires.

Ces chemins de fer, ces routes entraîneront certainement des dépenses considérables, je le reconnais, mais ce seront des dépenses immédiatement productives. Il ne faut donc pas hésiter à les engager, car nous devons avoir la conviction que, grâce à elles, nous obtiendrons immédiatement de très nombreux produits que nous pourrions importer.

J'appelle, en outre, l'attention de M. le ministre sur certains organes centralisateurs que je voudrais le voir prendre sous sa direction. Les colonies sont un peu disséminées, elles ne communiquent pas facilement entre elles, il faut qu'elles s'adressent au ministère. C'est parce qu'on avait remarqué ces inconvénients que certaines personnalités coloniales se sont groupées pour former des sociétés scientifiques ayant pour but, comme le rappelait tout à l'heure M. Lebrun, de créer des laboratoires où l'on pourrait étudier les produits de nos colonies. (*Très bien! très bien!*) Je pourrais citer, parmi ces groupements, le comité d'encouragement aux recherches scientifiques coloniales, qui a rendu déjà de grands services sous la direction du professeur Heim.

Les produits sont extrêmement variés, il y a de nombreuses espèces nouvelles que ces laboratoires se sont donné pour mission d'analyser; ils cherchent si les produits tirés de ces plantes nouvelles ne pourraient pas remplacer certains autres produits, dont nos industriels avaient l'habitude d'emploi mais que nous sommes obligés d'acheter à l'étranger. Je prendrai, par exemple, les matières tannantes, dont parlait tout à l'heure M. Lebrun; elles sont produites, en général par certaines écorces de châtaigniers, notamment par un bois de la République argentine qu'on appelle le quebracho, bois que nous sommes obligés d'acheter très cher à cause du change. D'autre part, nous avons dans nos colonies ou au Maroc, des arbustes, des arbrisseaux, des mimosas, des racines même, qui contiennent des quantités de tannin considérables. Malheureusement, les industriels ne sont pas habitués, avec leurs installations, à travailler ces matières. Il leur faut, par conséquent, en étudiant la préparation au point de vue des extraits, voir comment on peut les utiliser. (*Approbaton.*)

Il en est de même pour les matières grasses. Les matières grasses, oléagineuses, sont très variées. Nous avons certaines graines qui donnent des produits malodorants et qu'on ne pouvait pas employer jusqu'ici. Mais récemment, à la suite d'une invention française, admirable, qu'on appelle la catalyse et l'hydrogénation, on est

parvenu à désodoriser ces matières, à les solidifier, et à s'en servir dans des industries, même pour l'alimentation où on ne pouvait les utiliser auparavant. C'est une source nouvelle et abondante de produits oléagineux qui s'ajoutent à ceux que nous possédons déjà.

C'est grâce à ces travaux de laboratoire, qui centralisent ces divers produits de toutes les colonies qui les leur retournent avec des observations, qu'on peut arriver à développer certains arbustes, certaines baies qui nous seront très utiles dans l'avenir.

En un mot, les laboratoires ont pour objet, comme le disait très bien tout à l'heure M. Lebrun, d'établir la technologie des produits : c'est absolument indispensable, c'est une direction qui sera très féconde. Je signale à M. le ministre des colonies combien il est intéressant de donner à ces laboratoires de recherches, qui rendent tant de services, le moyen d'exister, d'abord et de se mettre à la disposition du Gouvernement et du ministre pour donner les directives que doivent suivre les différentes colonies, d'après les travaux exécutés en France.

Nous devons aussi nous intéresser particulièrement à la question de la main-d'œuvre coloniale. Je le dis en passant et très rapidement, car toutes ces questions mériteraient des discours très allongés si on voulait les traiter à fond. Mais il faut les rappeler, en souligner tout au moins les points principaux.

La question de la main-d'œuvre est très aiguë, en Europe, mais il ne faut pas se dissimuler qu'à bref délai elle deviendra un problème difficile aux colonies ; la production y est plus importante que par le passé et les conditions de la vie sont déjà très modifiées. Grâce au développement des chemins de fer et des routes, nous avons déjà supprimé le portage si onéreux et qui nous privait d'un grand nombre de travailleurs. Mais, à mon avis, il faut aussi se préoccuper et très rapidement d'introduire des machines agricoles dans nos colonies. Le problème y est le même qu'en France. Nous n'avons plus, maintenant, ces quantités considérables de travailleurs dont chacun ne faisait qu'une petite part d'ouvrage, mais dont le nombre rachetait l'infériorité.

Nous devons nous préoccuper de lutter contre l'alcoolisme et d'améliorer la condition des travailleurs indigènes. (*Applaudissements.*)

Le travail doit être intensifié dans des conditions qui se rapprochent très sensiblement de ce que nous constatons en France.

Il faut également, je le répète, simplifier une administration souvent trop tracassière. M. Doumer et M. Sarraut qui ont vu l'administration savent que ma critique, qui ne s'adresse pas aux hommes, mais aux institutions, mérite d'être prise en considération. Dans les administrations coloniales, j'ai eu l'occasion de le constater, le côté administratif n'est souvent pas d'accord avec le côté agricole ; il y a des heurts, des cloisons étanchées, les séparant ; quand, au contraire, le travail devrait être coordonné pour le plus grand bien de la colonie elle-même. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nos compatriotes rencontrent déjà des difficultés quand ils veulent partir dans les colonies, ajoutez-y celles auxquelles ils se heurtent à leur arrivée là-bas. Ils trouvent une nature un peu rebelle à laquelle ils ne sont pas habitués, et si peu qu'ils rencontrent de difficultés dans leurs rapports avec les chefs de l'administration, ils se dégoûtent et abandonnent, sans avoir eu le temps de faire des efforts continus, les travaux qu'ils avaient commencés et reviennent en France en criant qu'il n'y a rien à faire

dans nos colonies, décourageant à l'avance tous ceux qui pourraient avoir le désir de s'y rendre.

Cette conséquence inévitable des formalités excessives qu'on rencontre, en général, dans l'administration coloniale, nous engage à méditer les exemples que nous donnent les colonies anglaises et même, ainsi que nous l'avons constaté, que nous donnaient les colonies allemandes.

Je ne puis mieux illustrer ma démonstration qu'en rappelant ce que disait notre collègue M. Hubert, d'une façon si humoristique, lorsqu'il a parlé de ce garde-barrière auquel, pour donner une récompense, il avait fallu en référer jusqu'au ministre pour faire revenir ensuite les propositions par la voie hiérarchique. Nos colonies ont eu à leur tête de nombreux gouverneurs ayant fait leurs preuves et auxquels on peut faire confiance : je voudrais, pour ma part, qu'on leur donnât une initiative plus grande. (*Vive approbation.*)

M. le ministre. Très bien !

M. Gaston Menier. Il ne faut pas que, pour prendre une décision, parfois bien simple — une signature — le gouverneur soit toujours obligé d'en référer à l'administration supérieure. Il faut lui laisser la possibilité d'agir sous sa propre responsabilité, et ne pas l'obliger à recourir soit à des télégrammes toujours très coûteux, soit à la voie postale qui entraîne des longueurs excessives, ce qui, par conséquent, va à l'encontre du but que nous devons poursuivre.

M. le ministre des colonies avec son esprit très clair, saura trouver les méthodes de simplification qui s'imposent.

M. le ministre. Nous sommes parfaitement d'accord.

M. Gaston Menier. On a déjà parlé de la question de transports maritimes ; c'est par elle que je vais terminer, car, c'est à l'heure actuelle, la grosse question, celle d'où dépend le sort de nos colonies qui, en effet, souffrent plus qu'ailleurs, de la pénurie de navires.

Déjà, avant la guerre, j'avais souligné la situation de nos colonies et notamment, de celles d'Afrique. Nos cargos passaient irrégulièrement, ils arrivaient en retard, et souvent n'avaient pas la place de charger les marchandises. Celles-ci restaient sur les wharfs et dans les entrepôts. Mais dans des constructions légères, ne ressemblant en rien à nos solides entrepôts d'Europe, le climat humide et chaud des colonies a vite fait de détériorer les marchandises.

Les acheteurs étrangers anglais et allemands profitaient de l'occasion pour venir faire leurs offres de services. Les Anglais acceptaient de prendre les marchandises, mais, comme ils ne voulaient pas se déranger de leur route, ils exigeaient que les marchandises fussent débarquées dans un port anglais. Pour celles qui étaient frappées d'un droit de surtaxe, d'entrepôt, ce déroutement entraînait des charges considérables.

Les Allemands, au contraire, avec une souplesse commerciale extraordinaire, se prêtèrent à toutes les combinaisons. Ils venaient dans les ports français, déchargeaient une partie de leur cargaison, puis continuaient leur route vers l'Allemagne. Ils s'étaient fait, de cette façon, une clientèle extrêmement suivie et ils ont rendu, il faut le reconnaître, de grands services à nos colonies en facilitant ainsi des transports que nous ne pouvions assurer par nos propres moyens.

Si, déjà, à ce moment-là, nous nous plaignions des petits inconvénients, tout relatifs, que je viens de signaler, que penser, messieurs, de la situation actuelle des industriels qui sont obligés de faire venir des produits coloniaux ? Les Anglais refusent de

se rendre dans les ports français parce qu'ils y perdent du temps, parce ces ports sont embouteillés, sans moyens de déchargement assez puissants, d'où des surestaries très lourdes. Alors, nous attendons les rares bateaux que nous pouvons trouver. L'industriel armateur qui a à ramener certains produits de ces pays est obligé de se servir de quelques vieux cargos égarés sur les mers qu'il rencontre par hasard sur le marché des frets et qui lui imposent des tarifs élevés, parce que ce sont de vieux bateaux pour lesquels il faut payer des primes d'assurances très chères et même des surprimes.

L'industriel armateur consent à accepter les retards et les avaries, heureux de voir arriver la marchandise qu'il attend pour continuer à faire fonctionner ses usines, heureux encore quand la marchandise lui arrive à une époque où il peut avoir sur le port français des wagons pour lui apporter des produits jusque dans ses usines !

Il est donc indispensable, suivant moi, d'avoir des transports maritimes bien assurés. (*Très bien ! très bien !*)

Pendant la guerre, chacun cherchait à se tirer d'affaire dans les moins mauvaises conditions possibles et s'inclinait devant le devoir absolu de laisser partir en priorité tous les produits nécessaires à la défense nationale. Mais la question n'a pas fait de progrès depuis l'armistice. Au contraire, nous souffrons tous plus considérablement encore de cette pénurie des transports.

Permettez-moi de vous citer un exemple tout récent.

Au moment où nous étions durement privés de sucre, le ministère du ravitaillement et les industriels durent acheter aux Etats-Unis et à Java des sucres qui nous furent vendus à des prix considérables à cause du change. Cependant, nous avions à la Réunion, dans l'intérieur de l'île, 40,000 tonnes de sucre mais nous ne pouvions pas les faire venir à la côte, le chemin de fer n'étant pas en état de les transporter. La seule chose qui ait pu nous consoler à ce moment, c'est que, ces sucres fussent-ils arrivés au port d'embarquement, nous n'aurions pas eu de bateaux pour les amener en France. C'était maigre, vous le voyez !

Il est donc urgent de développer le trafic maritime si nous voulons intensifier la production. (*Approbation.*)

A l'heure actuelle, le trafic maritime est tributaire du change ; il faut payer un prix considérable, non seulement comme fret, mais aussi comme change ; autant de surtaxes qui frappent l'industrie française et auxquelles il faut mettre un terme en accroissant notre tonnage, tout en réduisant immédiatement au déficit de notre production coloniale par l'un des moyens que j'ai indiqués ou par ceux que trouvera M. le ministre. (*Très bien ! très bien !*)

Voici, messieurs, comment je résumerai mes conclusions :

1° Il est indispensable en premier lieu d'assurer à nos colonies une intervention administrative plus simple, plus souple et moins tracassière ;

2° D'effectuer le plus rapidement tous les travaux de communication dans les colonies : routes, chemins de fer à voie large et étroite, moyens de transport, wharfs et ports ;

3° De donner aux organismes complémentaires indispensables pour renseigner les colonies sur les cultures à entreprendre et l'utilisation de leurs produits tout le développement désirable ;

4° De donner à la population indigène les améliorations nécessaires, de réprimer l'alcoolisme et de lui donner l'enseignement élémentaire agricole, d'organiser les crédits d'avances aux planteurs. Il est nécessaire que les pouvoirs publics deviennent les

actifs collaborateurs de l'œuvre économique des colons et apportent tous les moyens dont ils disposent à seconder leurs efforts ;

5° Enfin, d'organiser sans délai les transports maritimes dont l'existence est intimement liée à la vie de nos colonies, soit par la création de flottes spéciales, soit en garantissant aux colonies des locations en « time-charter » à des compagnies existantes ou à créer, si nous ne voulons pas nous-mêmes faire construire ou attendre la construction de navires neufs. » (*Applaudissements.*)

Nous avons à faire face à des besoins économiques impérieux. Il y va du crédit et de l'existence même de la France. Nous avons, dans nos colonies, un joyau inestimable qui est dû aux efforts considérables de tant d'hommes de mérite. Nous devons non seulement ne pas les laisser périr, mais nous en servir aujourd'hui pour contribuer au relèvement économique de la France. Je suis persuadé que le Sénat tout entier voudra donner son approbation aux déclarations de M. le ministre qui, je l'espère, seront faites dans le sens tant de l'intensification de la production que de l'organisation des transports maritimes, pour permettre le développement et l'essor considérable et indispensable que nous attendons de nos colonies. (*Vifs applaudissements.* — *L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses collègues.*)

Voix diverses. A lundi. — A vendredi.

M. le président. La parole est à M. Dominique Delahaye.

M. Dominique Delahaye. Messieurs, nous avons entendu les plus admirables discours, mais, si vous voulez passer de la parole aux actes, il y a deux résolutions qu'il faut prendre d'une façon énergique.

D'abord, renoncer à avoir en nombre considérable des fonctionnaires coloniaux. Imiter les Anglais : envoyez dans vos colonies des gens superbement payés, mais qui justifient ces hauts traitements par leur valeur intellectuelle et leur activité.

Ensuite, pour ceux des attachés commerciaux de la direction commerciale des colonies, il n'y aura aucune garantie si vous ne résolvez pas ce que je vais signaler. Je sais que l'on pense, au ministère du commerce tout au moins, à un examen où interviendrait la compétence des présidents de chambres de commerce.

Vous serez alors certains d'écartier tous les favoritismes, toutes les occasions d'avoir de petits protégés. Si vous voulez faire bien et vite, payez cher et envoyez des compétences !

Messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Voix diverses. A lundi. — A vendredi.

M. le président. Messieurs, je consulte le Sénat sur le renvoi à une prochaine séance de la suite de la discussion.

(Le renvoi de la suite de la discussion est ordonné.)

10. — DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. La parole est à M. Paul Doumer.

M. Paul Doumer. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la création d'un office de vérification et de compensation, en application de la partie X (clauses économiques) du traité de Versailles du 28 juin 1919.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Fenoux.

M. Fenoux. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport fait au nom de la commission de la marine chargée

d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant dérogation à l'acte de navigation du 21 septembre 1793.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. Magny.

M. Magny. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport fait au nom de la 1^{re} commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de 400 millions de francs.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

11. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Quel jour le Sénat entend-il tenir sa prochaine séance ?

Voix diverses. Vendredi ! — Lundi !

M. Paul Strauss. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Paul Strauss.

M. Paul Strauss. Messieurs, un certain nombre de nos collègues manifestant leurs préférences pour le renvoi à vendredi ; je me permets d'intervenir au sujet de la date de notre prochaine séance.

Je rappelle au Sénat que j'ai déposé une demande d'interpellation qui présente un certain caractère d'urgence : elle concerne les intentions et le programme du Gouvernement en matière d'habitations à bon marché.

Devant la nécessité où était le Sénat de discuter le projet relatif aux tarifs des chemins de fer, et à la demande de M. le rapporteur général de la commission des finances, j'ai naturellement — comme c'était mon devoir — renoncé à la date du 12 février qui avait été primitivement arrêtée par le Sénat. Depuis lors, la date du 26 février avait été envisagée pour cette interpellation et, éventuellement, celle du 27 février.

Je ne méconnais pas le vif intérêt de l'interpellation relative aux ressources à tirer des colonies. J'estime que le Sénat pourrait terminer la discussion commencée aujourd'hui dans une séance très rapprochée, par exemple lundi. (*Exclamations.*)

Il y a lieu d'envisager, avant la séparation momentanée des vacances de Pâques, en raison de la session des conseils généraux, de nombreuses questions à examiner, de nombreux rapports et plusieurs interpellations à mettre à l'ordre du jour.

Il me semble que le Sénat pourrait, jusqu'aux vacances de Pâques, tenir, en cas de besoin, deux séances par semaine, et, pour commencer, je serais heureux que l'on fixât à lundi prochain la suite de l'interpellation sur les colonies.

M. le président. Deux dates sont proposées, celle du lundi 23 février et celle du vendredi 27.

Je mets aux voix la date la plus éloignée.

(Le Sénat a adopté.)

M. Brager de La Ville-Moysan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brager de La Ville-Moysan.

M. Brager de La Ville-Moysan. Au début de la séance j'ai déposé une demande d'interpellation sur l'importation des phosphates d'Algérie en France. M. le sous-secrétaire d'Etat des ports et de la marine marchande, étant présent à la séance, pourrait-il accepter la discussion de cette interpellation pour le vendredi 5 mars ?

M. Bignon, sous-secrétaire d'Etat, des ports et de la marine marchande. Je préférerais de beaucoup qu'aucune date soit fixée. Je pars, en effet, lundi prochain pour la Grande-Bretagne, avec M. le président du conseil, et il m'est impossible de dire à quelle date je pourrai rentrer. Je préfère

que l'honorable M. Brager de La Ville-Moysan veuille bien accepter d'attendre mon retour, et immédiatement je prendrai date avec lui pour la discussion de son interpellation.

M. Brager de La Ville-Moysan. Je ne demande pas mieux que de me mettre à la disposition de M. le sous-secrétaire d'Etat ; mais je croyais, d'après ce qu'il m'avait fait espérer, qu'il serait certainement revenu avant le 5 mars. Je n'insiste pas ; mais je demande tout de même qu'on fixe cette discussion le plus tôt possible, car la question présente pour les agriculteurs le plus grand intérêt.

M. Simonet. Tout est inutile, si les phosphates n'arrivent pas avant la fin de mars.

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'espère, d'ailleurs, que l'honorable M. Brager de La Ville-Moysan aura gain de cause avant le développement de son interpellation, car je suis d'accord avec M. Ricard pour donner le tonnage nécessaire.

M. Paul Strauss. Je demande la parole sur l'ordre du jour.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Paul Strauss. Le Sénat ayant renvoyé sa prochaine séance au vendredi 27 février, je demande l'inscription à la suite de l'ordre du jour de l'interpellation que j'ai déposée sur les habitations à bon marché. Je voudrais éviter un ajournement préjudiciable à la cause que nous défendons, et commencer le débat dès qu'il sera possible, pour le continuer, au besoin, le vendredi 5 mars. (*Marques d'assentiment.*)

M. le président. M. Strauss demande que son interpellation sur les habitations à bon marché soit inscrite à l'ordre du jour, immédiatement après les interpellations de MM. Hubert et Lebrun sur l'aide à fournir par les colonies. (*Assentiment.*)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour serait alors le suivant :

A quatorze heures, en séance publique : Scrutin pour la nomination d'un membre de la commission relative à la réparation des dommages de guerre (art. 12 de la loi du 17 avril 1919).

Le scrutin sera ouvert pendant une demi-heure.

(Conformément à la résolution votée par le Sénat, le 25 mai 1905, le scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.)

Suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Lucien Hubert, sur les mesures envisagées pour utiliser l'aide des colonies, dans la crise économique de la métropole ;

2° De M. Lebrun, sur le programme arrêté pour faire participer les ressources coloniales au relèvement économique de la métropole ;

Discussion de l'interpellation de M. Paul Strauss sur les intentions du Gouvernement et son programme en matière d'habitations à bon marché.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi fixé.

M. le président. La commission des congés est d'avis d'accorder à M. Henry Bérenger un congé de quinze jours.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante minutes.)

Le Chef du service
de la sténographie du Sénat,
E. GUÉNIN.

QUESTIONS ÉCRITES

Application de l'article 80 du règlement, modifié par la résolution du 7 décembre 1911 et ainsi conçu :

« Art. 80. — Tout sénateur peut poser à un ministre des questions écrites ou orales.

« Les questions écrites, sommairement rédigées, sont remises au président du Sénat.

« Dans les huit jours qui suivent leur dépôt, elles doivent être imprimées au Journal officiel avec les réponses faites par les ministres. Elles ne feront pas l'objet d'une publication spéciale.

« Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai pour rassembler les éléments de leur réponse... »

3064. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 18 février 1920, par M. Simonet, sénateur, demandant à M. le ministre de l'instruction publique s'il n'estime pas que la circulaire du 25 novembre 1919, qui prescrit de ne point accorder de dispense de stage supérieure à six mois aux élèves maîtres des écoles normales primaires démobilisés, devrait être rapportée spécialement en ce qui concerne les élèves maîtres sortis des écoles normales en 1914 et 1915 qui n'ont été démobilisés qu'à la fin de 1919.

3065. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 19 février 1920, par M. Grosjean, sénateur, demandant à M. le ministre de l'agriculture de faire bénéficier un appelé en 1913 — qui a fait six ans de services, a été blessé, décoré de la médaille militaire et de la Croix de guerre — de la loi de 1905, qui réserve les emplois de garde domanial aux engagés volontaires pour quatre ans ou aux fils d'agents.

3066. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 19 février 1920, par M. Perdrix, sénateur, demandant à M. le ministre des finances quelles mesures il prendra pour pourvoir les banquiers de province, et notamment ceux de la Drôme, de certificats destinés aux souscripteurs du prochain emprunt national, dont ils ne possèdent qu'un nombre très insuffisant, ce qui pourrait nuire au succès de l'emprunt.

3067. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 19 février 1920, par M. Jossot, sénateur, demandant à M. le ministre de l'instruction publique si un professeur admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté d'âge et de services, invité à reprendre ses classes le 5 janvier 1920, doit être considéré comme en service normal ; si le temps passé entre le 5 janvier 1920 et la date de la cessation définitive de ses fonctions entrera en compte pour la liquidation de sa pension et si, dans l'affirmative, interviendrait un nouvel arrêté de mise à la retraite au moment où le fonctionnaire cesserait définitivement son service.

3068. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 19 février 1920, par M. A. Massé, sénateur, demandant à M. le ministre de l'agriculture s'il est exact que des commissionnaires en bestiaux de nationalité étrangère parcourent actuellement la France, achetant, au-dessus du cours, du bétail expédié hors frontières ; dans l'affirmative, vers quels pays se fait cette exportation et quelle est l'importance de ces sorties et comment ces sorties peuvent se faire, le décret qui interdit l'exportation du bétail sans autorisation n'ayant pas été abrogé.

3069. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 19 février 1920, par M. Boudenoit, sénateur, demandant à M. le ministre des finances si la vente des alcools stockés par l'Etat peut permettre à un distillateur de racheter sa propre production, au prix de 200 fr. l'hectolitre à 100°, et d'expédier cet alcool en Allemagne, ce qui a pour résultat de nuire au Trésor, qui vend à perte, et de faire payer

au consommateur français un prix moyen de 1,500 fr., six fois plus élevé que le prix payé par les consommateurs allemands.

3070. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 19 février 1920, par M. de Lubersac, sénateur, demandant à M. le ministre des régions libérées de vouloir bien faire publier la liste des villes, en France et à l'étranger, où sont exposés les objets mobiliers, et encore réclamés par leurs propriétaires, et retrouvés dans les régions libérées ou récupérés en Allemagne.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

3012. — M. le ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de la réponse à faire à la question posée, le 5 février 1920, par M. Gaudin de Villaine, sénateur.

3020. — M. Alfred Brard, sénateur, demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures doivent être prises pour modifier le décret rendu en application de la loi organique du 2 août 1875, qui n'accorde aux délégués sénatoriaux, pour exercer leur mandat obligatoire, que des indemnités disproportionnées avec le coût de la vie actuelle. (Question du 10 février 1920.)

Réponse. — Les modifications à apporter au règlement d'administration publique du 26 décembre 1875 sont actuellement à l'étude.

3028. — M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de la réponse à faire à la question posée, le 11 février 1920, par M. Gaudin de Villaine, sénateur.

3030. — M. Landrodie, sénateur, demande à M. le ministre de l'intérieur de modifier le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, relatif à l'indemnité kilométrique allouée aux délégués sénatoriaux, indemnité devenue insuffisante, et d'étendre le bénéfice des dispositions nouvelles aux électeurs sénatoriaux de droits à l'exception des membres du Parlement. (Question du 12 février 1920.)

Réponse. — Les modifications à apporter au règlement d'administration publique du 26 décembre 1875 sont actuellement à l'étude.

Ordre du jour du vendredi 27 février.

A quatorze heures. — Séance publique.

Scrutin pour la nomination d'un membre de la commission relative à la réparation des dommages de guerre (art. 12 de la loi du 17 avril 1919).

Le scrutin sera ouvert pendant une demi-heure.

(Conformément à la résolution votée par le Sénat, le 25 mai 1905, le scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans le salon voisin de la salle des séances.)

Suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Lucien Hubert, sur les mesures envisagées pour utiliser l'aide des colonies dans la crise économique de la métropole ;

2° De M. Lebrun, sur le programme arrêté pour faire participer les ressources coloniales au relèvement économique de la métropole.

Discussion de l'interpellation de M. Paul Strauss sur les intentions du Gouvernement et son programme en matière d'habitations à bon marché.

Annexes au procès-verbal de la séance du 19 février 1920.

SCRUTIN (N° 5)

Sur la discussion immédiate de la proposition de loi concernant les élections partielles.

Nombre des votants 255
Majorité absolue..... 128

Pour l'adoption..... 223
Contre..... 32

Le Sénat a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Albert (François). Albert Peyronnet. Alfred Brard. Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amic. Andrieu. Artaud. Babin-Chevaye. Bachelet. Beaumont. Bérard (Alexandre). Berger (Pierre). Bersez. Besnard (René). Blagnan. Blanc. Bonnelat. Bony-Cliernes. Bouctot. Boudenoot. Brangier. Brindeau. Bussière. Bussy. Butlerin. Cadillon. Cannac. Carrère. Castillat. Catalogne. Cauvin. Cazolles. Chalamet. Charles Chabert. Charles-Dupuy. Chastenot (Guillaume). Chauteemps (Alphonse). Chauveau. Chênebenoit. Chéron (Henry). Chomet. Clavaille. Codet (Jean). Coignet. Colin (Maurice). Collin. Combes. Cordelet. Cosnier. Courrégelongue. Crémieux (Fernand). Cruppi. Damecour. Daudé. Dausset. David (Fernand). Debierre. Defumade. Dellestable. Deloncle (Charles). Delpierre. Delsor. Denis (Gustave). Desgranges. Donon. Doumer (Paul). Doumergue (Gaston). Drivet. Dron. Duchein. Dudouyt. Duquaire.

Eccard. Elva (comte d'). Enjolras. Ermant. Estournelles de Constant (d'). Etienne. Eugène Chanal. Eymery. Faisans. Fenoux. Fleury (Paul). Fontanille. Fortin. Foucher. Foulhy. Fourment. Gabrielli. Gallet. Garnier. Gauthier. Gaudin. Gegauff. Gentil. Gerbe. Gomot. Gouge. Gourju. Goy. Gras. Grosdidier. Grosjean. Hayez. Helmer. Henri Michel. Hervey. Humblot.

Jeanneney. Jonnart. Joseph Reynaud. Jossot. Jouis. La Batut (de). Laboullène. Lafferre. Landrodie. Las Cases (Emmanuel de). Lavrignais (de). Le Barillier. Lebert. Leglos. Lemarié. Lémery. Leneveu. Léon Perrier. Le Roux (Paul). Lévy (Raphaël-Georges). Leygue (Honoré). Lhopiteau. Limouzain-Laplanche. Lintilhac (Eugène). Loubet (J.). Louis David. Louis Soulié. Lubersac (de).

Machet. Magny. Maranget. Marraud. Marsot. Martell. Marin (Louis). Martinet. Masclanis. Mascouraud. Mazière. Méline. Menier (Gaston). Michaut. Milan. Milliard. Mir (Eugène). Mollard. Montfeuillart. Monnier. Monsservin. Mony. Monzie (de). Morel (Jean). Mulac.

Noël. Noulens. Ordinaire (Maurice). Pams (Jules). Paul Pelisse. Paul Strauss. Pédebidou. Penancier. Perchot. Pères. Perreau. Philipot. Philip. Pichery. Pierrin. Plichon (lieutenant-colonel). Poincaré (Raymond). Poirson. Pol-Chevalier. Porteu. Potié. Pottevin. Poulle.

Quesnel. Quilliard. Rabier (Fernand). Ranson. Ratier (Antony). Régismanset. Régnier (Marcel). Renaudat. Réveillaud (Eugène). Reynald. Ribot. Riotteau. Rivet (Gustave). Roche. Roland (Léon). Rouby. Rouland. Roustan. Roy (Henri). Roynéau. Ruffler.

Sabaterie. Sarraut (Maurice). Sauvan. Selves (de). Serre. Simonet. Steeg (T.). Stuhl (colonel). Taufflieb (général). Thiéry (Laurent). Tis sier. Touron. Trystram. Vallier. Vieu. Vilar (Edouard). Villiers. Vinet.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Bienvenu Martin. Bodinier. Boivin-Champeaux. Bollet. Brager de La Villamoysan. Charpentier. Daraignez. Duplantier. Félix Martin. François Saint-Maur. Guillier. Guillois. Guilloteaux.

Héry.
Jénouvrier.
Kéranlec'h (de). Kérouartz (de).
Lamarzelle (de). Landemont (de). Larère.
Lebrun (Albert). Limon. Lucien Cornet.
Michel (Louis). Millès-Lacroix. Montaigu (de).

Peytral (Victor).
Ribière. Richard. Rougé (de).
Saint-Quentin (comte de).
Thuillier-Buridard. Tréveneuc (comte de).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Auber.
Bérard (Victor). Berthelot. Billet. Bom-
pard. Bourgeois (général). Bourgeois (Léon).
Bouveri. Brocard. Buhau.
Clémentel. Cuminal. Cuffoli.
Delahaye (Dominique). Delahaye (Jules).
Diébolt-Weber. Dubost (Antonin). Dupuy
(Paul).
Farjon. Fernand Merlin. Flandin (Etienne).
Gaudin de Villaine. Georges Berthoulat.
Gérard (Albert).
Hirschauer (général). Hubert (Lucien)
Hugues Le Roux.
Imbart de la Tour.
Lederlin. Le Hars.
Marguerie (marquis de). Massé (Alfred).
Mauger. Maurice Guesnier. Maurin. Mazu-
rier. Morand.
Pasquet Perdrix. Péchaud. Peytral (Vic-
tor). Pomereu (de).
René Renoult.
Savary. Schrameck. Scheurer.
Trouvé.
Vayssière. Vidal de Saint-Urbain.
Weiller (Lazare).

N'A PAS PRIS PART AU VOTE

*comme s'étant excusé de ne pouvoir assister
à la séance :*

M. Henry Bérenger.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Dehove.
Flayssières.
Oriot.
Penanros (de). Pichon (Stephen).

Les nombres annoncés en séance avaient été
de :

Nombre des votants.....	271
Majorité absolue.....	136
Pour l'adoption.....	233
Contre.....	38

Mais, après vérification, ces nombres ont été
rectifiés conformément à la liste de scrutin
ci-dessus.

SCRUTIN (N° 6) (après pointage)

*Sur le texte de l'article unique présenté
par la commission.*

Nombre des votants.....	251
Majorité absolue.....	126

Pour l'adoption.....	122
Contre.....	129

Le Sénat n'a pas adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Alfred Brard. Alsace (comte d'), prince
d'Hénin. Andrieu. Artaud.
Bérard (Alexandre). Berger (Pierre). Bes-
nard (René). Bienvenu Martin. Bollet. Bony-
Cisternes. Butterlin.
Carrère. Castillard. Cazelles. Chalamey.
Charles Chabert. Charpentier. Chastenet
(Guillaume). Chautemps (Alphonse). Chau-
veau. Chéron (Henry). Chomet. Codet (Jean).
Combes. Cosnier. Courrégelongue. Cré-
mieux (Fernand). Cuminal.
David (Fernand). Defumade. Dellestable.
Deloncle (Charles). Desgranges. Donon. Dou-
mer (Paul). Doumergue (Gaston). Drivet.
Duplantier.
Estournelles de Constant (d'). Etienne.
Eugène Chanal.
Fontanille. Foucher. Fourment.
Gabielli. Gallet. Gauthier. Gauvin. Gen-
til. Gérard (Albert). Gerbe. Gomot. Goy.
Gras. Grosdidier. Grosjean.
Henri Michel. Hubert (Lucien).
Jeanneney. Joseph Reynaud. Jossot.
Laboulbène. Laffère. Landroide. Lebert.
Lémery. Léon Perrier. Leygue (Honoré).
Limouzain-Laplanche. Lintilhac (Eugène).
Loubet (J.). Louis David. Lucien Cornet.
Machet. Magny. Marraud. Marsot. Mar-
tinet. Massé (Alfred). Menier (Gaston). Milan.
Mollard. Monfeuillart. Mony. Monzie (de).
Noulens.
Pams (Jules). Paul Pelisse. Paul Strauss.
Pédebidou. Penancier. Perchot. Perdrix.
Perreau. Peytral (Victor). Pichery. Poincaré
(Raymond). Pottevin.
Rabier (Fernand). Ranson. Régismanset.
Réveillaud (Eugène). Rivière. Richard. Rivet
(Gustave). Roche. Rouby. Roustan. Roy
(Henri).
Sabaterie. Sarraut (Maurice). Selves (de).
Serre. Simonet.
Thiéry (Laurent). Thuillier-Buridard.
Tissier.
Vallier. Vieu. Vilar (Edouard). Vinet.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Albert (François). Albert. Peyronnet.
Amic.
Babin-Chevaye. Bachelet. Beaumont. Bersez.
Blaignan. Blanc. Bodinier. Boivin-Cham-
peaux. Bompard. Bonnelat. Bouctot. Bou-
denoot. Brager de La Ville-Moysan. Brindeau.
Bussière. Bussy.
Cadillon. Catalogne. Cauvin. Charles-
Dupuy. Chênebeuf. Coignet. Colin (Mau-
rice). Collin. Cordelet.
Daudé. Dausset. Debierre. Delpierre.
Delsor. Denis (Gustave). Dron. Duchain.
Duquaire.
Elva (comte d'). Enjolras. Ermant. Ey-
mery.
Faisans. Félix Martin. Fenoux. Fleury
(Paul). Fortin. Foulhy. François Saint-Maur.
Garnier. Gaudin de Villaine. Gouge.
Gourgu. Guillier. Guillois. Guilloteaux.
Hayez. Helmer. Hervey. Héry. Humblot.

Jénouvrier. Jonnart. Jouis.
Kéranlec'h (de). Kérouartz (de).
La Batut (de). Lamarzelle (de). Landemont
(de). Larère. Las Cases (Emmanuel de).
Lavrignais (de). Le Barillier. Lebrun (Albert).
Legios. Lemarié. Leneveu. Le Roux (Paul).
Limon. Lubersac (de).
Maranget. Marguerie (marquis de). Mar-
tell. Martin (Louis). Mascianis. Mazière.
Méline. Michaut. Michel (Louis). Milliard.
Mir (Eugène). Monnier. Monsservin. Mon-
taigu (de). Morel (Jean). Mulac.
Noël.
Ordinaire (Maurice).
Péres. Peschaud. Philipot. Philip. Pierrin.
Pichon (lieutenant-colonel). Poirson. Pol-
Chevalier. Porteu. Potié. Poulle.
Quésnel. Quilliard.
Ratier (Antony). Régnier (Marcel). Renau-
dat. Reynald. Ribot. Roland (Léon). Rougé
(de). Rouland. Royneau. Ruffier.
Saint-Quentin (comte de). Sauvan. Scheurer.
Stuhl (colonel).
Taufflieb (général). Touron. Tréveneuc
(comte de). Trystram.
Vidal de Saint-Urbain. Villiers.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Auber.
Bérard (Victor). Berthelot. Billiet. Bour-
geois (général). Bourgeois (Léon). Bouveri.
Brangier. Brocard. Buhau.
Cannac. Claveille. Clémentel. Cruppi.
Cuffoli.
Damecour. Daignez. Delahaye (Domini-
que). Delahaye (Jules). Diébolt-Weber. Du-
bost (Antonin). Dudouyt. Dupuy (Paul).
Eccard.
Farjon. Fernand Merlin. Flandin (Etienne).
Gegauff. Georges Berthoulat.
Hirschauer (général). Hugues Le Roux.
Imbart de la Tour.
Lederlin. Le Hars. Lévy (Raphaël-Georges).
Lhopiteau. Louis Soulié.
Mascaraud. Mauger. Maurice Guesnier.
Maurin. Mazurier. Millès-Lacroix. Morand.
Pasquet. Pomereu (de).
René Renoult. Riotteau.
Savary. Schrameck. Steeg (T.).
Trouvé.
Vayssière.
Weiller (Lazare).

N'A PAS PRIS PART AU VOTE

*comme s'étant excusé de ne pouvoir assister
à la séance :*

M. Henry Bérenger.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Dehove.
Flayssières.
Oriot.
Penanros (de).
Pichon (Stephen).

M. Buhau déclare que, retenu à la commis-
sion des douanes, il n'a pu prendre part au
vote dans le scrutin après pointage ci-dessus.